Sauvegarde 26

ENFANCE & ADOLESCENCE

RAPPORT ANNUEL 2017

Assemblée Générale du 28 juin 2018

sauvegarde26.org

AIDONS-LES À ÊTRE ACTEURS DE LEUR vie.

Intervenir Accueillir Réunir Contenir Soutenir

Sommaire

RAPPORT MORAL 4 et 5

L'ASSOCIATION 6 à 9
Notre histoire 7
Nos valeurs 7
Nos missions 7
Nos principes d'action 7
Nos 6 défis 7
Organigramme 8
Schéma des pôles 8
Carte des activités en Drôme 9

CHIFFRES CLÉS 10 à 11
Bénéficiaires 10
Ressources humaines 10
Financements 11

FOCUS 2017 12 à 13
Le dossier informatisé de l'usager «Sil'Age» 12
La recherche 13
Le projet «Justice Restaurative» 13

PÔLES & SERVICES 14 à 49
Constitution des pôles 14 et 15
Introduction de la Directrice générale 16 et 17
Pôle Milieu ouvert Intervenir 18 à 22
Pôle Hébergement et protection Accueillir 23 à 27
Pôle Accueil familial et parentalités Réunir 28 à 35
Pôle Justice pénale des mineurs Contenir 36 à 40
Pôle Prévention, insertion, économie sociale et solidaire Soutenir 41 à 49

REMERCIEMENTS 50

ANNUAIRE DES SERVICES 51

Rapport moral

Conduire une Assemblée générale n'est pas un exercice toujours facile : il demande, au-delà de l'aspect statutaire, d'insister sur les temps forts de l'année et leur signification, de mettre en évidence nos sujets de préoccupation, de dessiner les contours de notre avenir proche, tout en laissant suffisamment de temps pour permettre les échanges informels entre les participants. Pour aller à l'essentiel, je reviendrai donc sur 2017 à partir de quelques mots-cléfs, indissociables les uns des autres, qui me semblent caractériser cet exercice passé : parti pris qui ne me permettra pas d'être exhaustif et je vous prie de m'en excuser par avance.

Le premier peut être le mot **RIGUEUR**, pour rigueur de gestion. Comme les précédents, l'exercice passé se termine à l'équilibre, une fois défalquées les dépenses engagées pour maintenir des prises en charge non financées. Les activités d'insertion par l'économique ont fait l'objet d'audits internes et de décisions du Conseil d'administration, sur proposition de notre Directrice générale, en lien avec l'association XP2i, pour limiter des foyers de perte récurrents. Cette rigueur de gestion, qui fait écho à celle qui traverse les politiques publiques, implique des choix difficiles mais néanmoins indispensables à la poursuite de nos missions ; ils sont toujours réalisés avec la préoccupation de ne pas sacrifier les valeurs et engagements de l'association à des préoccupations financières de court terme.

Le deuxième sera le terme **QUALITÉ**, pour qualité des prises en charge et du service rendu. Je soulignais l'an dernier les excellents résultats de l'évaluation externe. Les témoignages de satisfaction recueillis auprès des magistrats et des services de l'Etat ainsi que des élus lors du 20e anniversaire de notre CER confirment s'il en était besoin ces paroles d'experts. Cette recherche constante d'amélioration du service rendu dans les prises en charge éducatives a pris en 2017 un nouvel élan, avec le lancement de l'informatisation des dossiers des jeunes. Evidemment conçue avec le plus grand respect des libertés individuelles, cette démarche permettra de mieux connaître leurs parcours pour un meilleur accompagnement éducatif durant le temps passé dans l'association ou après leur départ. Investir dans le système d'information, c'est aussi la possibilité de mieux dialoguer avec les institutions chargées d'organiser et de financer nos secteurs d'activité. Je n'oublie pas à ce titre de saluer l'engagement des professionnels de l'association, toutes missions confondues, qui sont les garants de cette qualité d'intervention.

Le troisième sera **ACTIVITÉ**, pour activité des services. Celle-ci ne se dément pas. Les services nouveaux ont trouvé leur régime de croisière en quelques mois. L'activité des services conventionnés ou habilités plus anciens ne faiblit pas. Pour certains d'entre eux, employer un tel terme constitue même un euphémisme : CER et CEF, comme les années précédentes, refusent des admissions. Pour l'AEMO, et dans une moindre mesure le SAPMF, l'association a dû même décliner des mesures ordonnées par les magistrats : ce qui ne s'est pas fait sans un débat interne difficile, partagés que nous étions entre des préoccupations gestionnaires incontournables et notre éthique de responsabilité.

Les quatrième et cinquième termes que je retiens sont les mots **CONFIANCE** et **PARTENARIAT**. Confiance des institutions qui sont le plus souvent en même temps nos financeurs, dont je dois relever la qualité d'écoute, même si nous avons parfois des échanges que je qualifierais d'approfondis : ce fut notamment le cas pour la suractivité de notre service d'AEMO, échanges qui se sont traduits par un premier accord équilibré. Et cette année 2017 a vu également la fin des contentieux sur les effectifs du CEF qui nous opposaient depuis plusieurs exercices à l'administration de la PJJ. Cette confiance n'est pas une acquisition pour toujours, elle demande à être entretenue par une transparence tant dans les demandes que dans les décisions. Quant aux partenariats, l'activité d'une association ne peut aujourd'hui se concevoir sans eux ; certains s'exercent de longue date dans le cadre de nos fédérations, d'autres sont plus récents, mais tous supposent une volonté de travail en commun appuyée sur une relation de confiance. Ces deux ingrédients étant réunis, nous avons pu, via XP2i, participer à la constitution du groupement associatif AXED regroupant les structures d'insertion par l'activité économique Ancre, XP2i, Écate et Drôme Insertion. Un rapprochement se dessine avec notre homologue de la Loire, la Sauvegarde 42, dont nous attendons à la fois mutualisation de moyens et échanges de pratiques professionnelles.

Je terminerai ce survol de 2017 avec le mot **ADMINISTRATEUR.** Certains administrateurs, pour des raisons personnelles, ont exprimé le souhait de quitter le Conseil d'administration. D'autres vont nous rejoindre, dont nous vous présenterons tout à l'heure les candidatures. D'autres personnes enfin sont approchées, qui je l'espère feront de même. Quel que soit le mouvement dans lequel chacun s'inscrit, je voudrais les remercier très chaleureusement : sans vous il n'y a évidemment pas d'association, et vous tenez une place essentielle car vous portez les valeurs de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme. Et j'invite chacun d'entre vous à nous proposer de nouvelles candidatures d'administrateurs et de bénévoles : nous ne serons jamais assez nombreux pour porter la voix de ceux qui ne sont pas entendus.

Au total donc, 2017 apparait comme une année satisfaisante, ce qui nous permet d'aborder 2018 avec une relative sérénité. Relative car je ne peux passer sous silence – d'autant que plusieurs opportunités nous y engagent – plusieurs sujets de préoccupation, pour certains récurrents et déjà évoqués dans ce rapport moral, mais tous demandant une approche dépassant le cadre strict de la Sauvegarde26. J'en retiendrai trois.

Le premier est relatif à l'activité de nos services. Il n'est pas admissible que nous soyons contraints de refuser des demandes de prises en charge éducatives ou de les différer au risque de les rendre inefficaces. J'ai cité les difficultés à ce sujet de certains d'entre eux : l'AEMO – qui a trouvé un début de solution – le CEF, le CER. Je pourrais y ajouter le SAPMF pour lequel nous n'avons pas compris la décision de refus de notre demande. Nous sommes très satisfaits que le schéma de protection de l'enfance soit remis en chantier, c'est une réelle opportunité de réévoquer la réponse aux besoins, tant en quantité qu'en modalités de prise en charge ; encore plus satisfaits d'être, comme il nous l'a été annoncé, associés à son élaboration.

Le deuxième concerne la santé des jeunes qui nous sont confiés : il n'est pas le lieu de développer ce sujet, mais il devient urgent de considérer la situation de certains d'entre eux dont la santé mentale ou psychique met en échec les pratiques éducatives. Le Projet régional de santé encore et pour peu de temps en définition considère prioritaire la santé des jeunes jusqu'à 25 ans, et publics vulnérables les jeunes placés sous la responsabilité de la PJJ et de l'ASE. J'appelle de mes vœux une concertation rassemblant institutions sociales, sanitaires et associations confrontées à ce problème pour enrichir le Projet régional de santé.

Enfin le troisième est relatif au CPOM signé avec le Conseil départemental de la Drôme en 2014 et qui se terminera en fin d'année. C'était le premier pour nous, et de ce fait susceptible d'améliorations dans son contenu et sa mise en œuvre. Nous souhaitons qu'il soit pérennisé, que ce soit par reconduction ou renégociation, en tirant les enseignements de la première version. Et comment ne pas s'interroger alors sur les moyens de gestion dont nous disposons face à la complexité croissante de cette gestion ?

Voilà donc quelques pistes de travail pour cette année et sans doute également les suivantes. Mais je n'aurai garde d'oublier de mentionner deux évènements qui vont ponctuer les 12 mois à venir.

D'abord, nous organiserons en fin d'année 2018 une journée associative s'adressant à la fois aux salariés et aux administrateurs. Faute de temps disponible, nous avions quelque peu abandonné cette pratique pourtant utile à la cohésion et au dynamisme associatif.

Et j'ai gardé pour la fin sans doute le plus important : **LA SAUVEGARDE DE LA DRÔME AURA BIENTÔT 70 ANS**. Elle a traversé les années en se renouvelant, en anticipant les besoins, et cet anniversaire est la bonne occasion de parler de nous, et surtout de « nos » jeunes et de leurs familles. Mais je n'en dis pas plus pour l'instant.

Jean CHAPPELLET,
Président

Notre Conseil d'administration

Jean CHAPPELLET : Président
Jean PHILIPPE : Vice-président
Sylviane AFFRE : Trésorière
Jean-Jacques MOREL : Secrétaire
Louis PENOT : Membre du Bureau

Pierre-Henry BAUDLET
Christian FAISON
Gilles MONCOUDIOL
Françoise REY
Roland RUELLE
Alain SALOMON

L'ASSOCIATION

"L'enfance est le sol sur lequel nous marcherons toute notre vie."

Lya LUFT, Pertes et profits : la maturité, 2005

L'ASSOCIATION

Notre histoire

Créée en 1948, dans un contexte d'après-guerre, à l'initiative du Procureur de la République et de militants locaux, l'association de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme a pour vocation première de coordonner des initiatives privées relayant les politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance.
Pendant 70 ans, elle se développe en lien avec les besoins de la jeunesse et des familles. Au fil des années, elle s'adapte, apprend, innove. L'offre de services s'étoffe et se structure. L'association se professionnalise, pour devenir un acteur essentiel de l'économie sociale et solidaire en Drôme.
Tout au long de son histoire, la Sauvegarde26 a su évoluer et se moderniser en puisant sa force dans trois constantes :

Humanité Professionnalisme Fraternité

Nos valeurs

RESPECT de la personne, quels que soient ses choix de vie.

ÉGALITÉ de tous devant la loi, promotion des droits et des devoirs, et du statut de citoyen responsable.

DÉMOCRATIE ET LAÏCITÉ, dans le respect du pluralisme des opinions, des cultures et des croyances.

SOLIDARITÉ, notamment à l'égard des plus fragiles, pour que chacun puisse trouver sa place dans la société.

Nos missions

PROTÉGER, AIDER ET ÉDUQUER enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté ou en danger, en considérant toujours les liens parentaux et familiaux comme primordiaux.

AIDER les parents et les familles, pour leur permettre de conserver ou retrouver responsabilité et autorité.

SENSIBILISER l'opinion publique aux problèmes des jeunes.

CRÉER, GÉRER ET DÉVELOPPER les établissements et services permettant de remplir ces missions.

PARTICIPER aux instances de concertation mises en place par les pouvoirs publics afin d'améliorer les dispositifs de protection de l'enfance et de l'adolescence en danger.

Nos principes d'action

La Sauvegarde26 intervient chaque année auprès d'environ 4 000 enfants, adolescents, jeunes adultes et parents.
Association citoyenne, elle regroupe autour d'une même mission bénévoles et professionnels.
Elle se veut force d'interpellation et de proposition dans l'élaboration de projets éducatifs et sociaux en réponse à des situations de détresse ou de souffrance, sans attendre les évolutions réglementaires parfois nécessaires.

Nos 6 défis

1
DÉVELOPPER LA MILITANCE
ET LA VIE ASSOCIATIVE
pour mieux ancrer l'association dans la société civile et renforcer notre indépendance.

2
CONFORTER LA GESTION
ET LE PILOTAGE DE L'ASSOCIATION
pour améliorer la réactivité dans le service rendu et valoriser l'action produite et la connaissance des publics, pour constituer une aide à la décision et à la promotion de l'action.

3
DÉVELOPPER L'INGÉNIERIE,
L'INNOVATION ET LA RECHERCHE
pour maintenir un niveau d'excellence et une veille stratégique sur nos cœurs de métiers.

4
DÉVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL
ET L'OUVERTURE AUX MILIEUX ÉCONOMIQUES
pour favoriser l'accès à l'autonomie des publics.

5
DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITÉS
À PARTIR DE NOS CŒURS DE MÉTIER
pour permettre le rayonnement et le développement de nos missions d'utilité sociale.

6
ADAPTER NOTRE MODÈLE DE FONCTIONNEMENT
pour changer d'échelle, renforcer notre autonomie financière et nos capacités.

ORGANIGRAMME

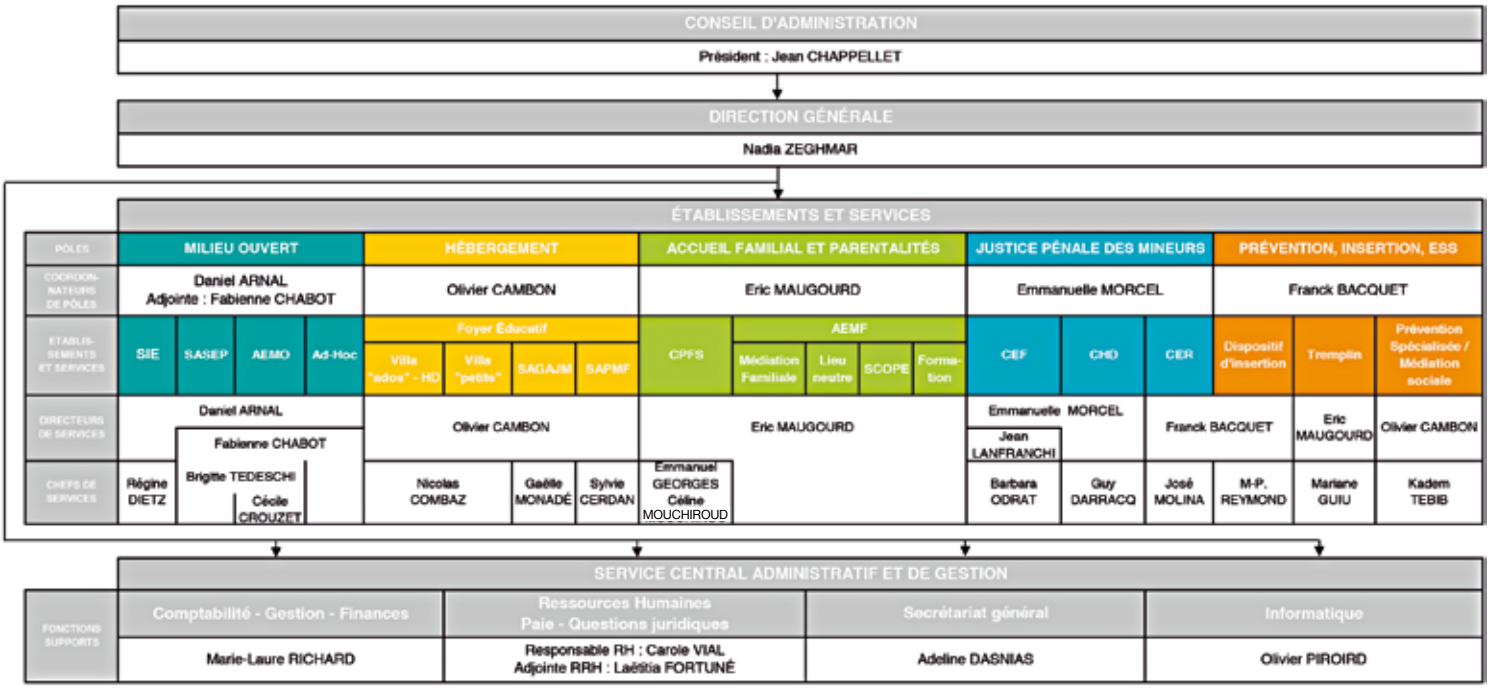

SCHÉMA DES PÔLES

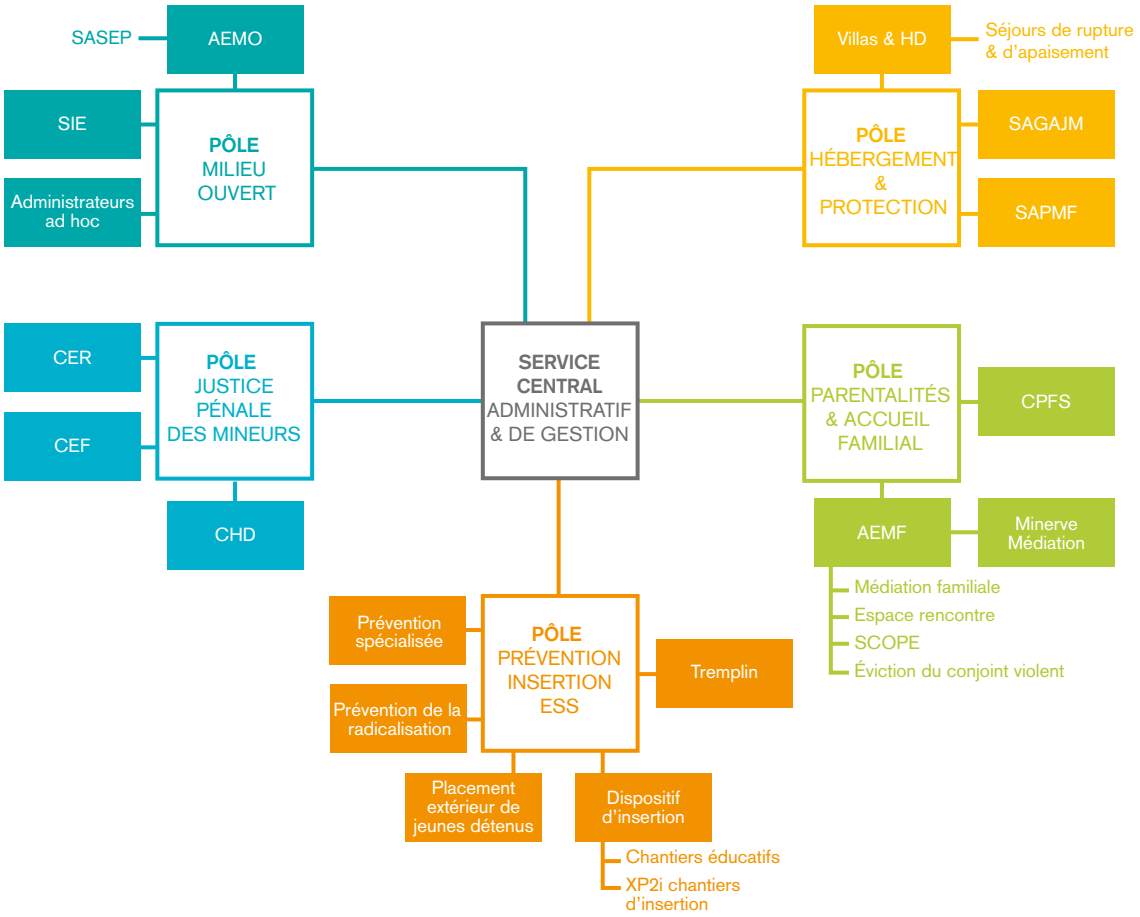

ACTIVITÉS ET SERVICES

LES ACTIVITÉS DE LA SAUVEGARDE

Administrateurs ad hoc page 22
AEMF : accueil, écoute, médiation familiale 29 à 33
AEMO : action éducative en milieu ouvert 20
CEF : centre éducatif fermé 38 et 39
CER : centre éducatif renforcé 37
Chantiers éducatifs 46
CHD : centre d'hébergement diversifié 40
CPFS : centre de placement familial spécialisé 34 et 35
Espace rencontre 30
Eviction du conjoint violent 33
Médiation familiale 29
Minerve médiation : centre de formation 31
Placement extérieur de jeunes détenus 48
Prévention de la radicalisation 49
PS : prévention spécialisée et médiation sociale 42 et 43
SAGAJM : service d'accompagnement pour grands ados et jeunes majeurs 26
SAPMF : service d'adaptation progressive en milieu familial 27
SASEP : service d'accompagnement social et éducatif de proximité 21
SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative 32
Séjours de rupture et d'apaisement 26
SIE : service d'investigation éducative 19
Tremplin : service d'accueil de jour éducatif 44 et 45
Villas éducatives et hébergement diversifié 27

PARTENAIRES DE PROXIMITÉ

ACJ : les Amis et Cavaliers du Jabron équitation adaptée 25
XP2i : ateliers et chantiers d'insertion dispositif d'insertion 47

CARTE DES ACTIVITÉS EN DRÔME

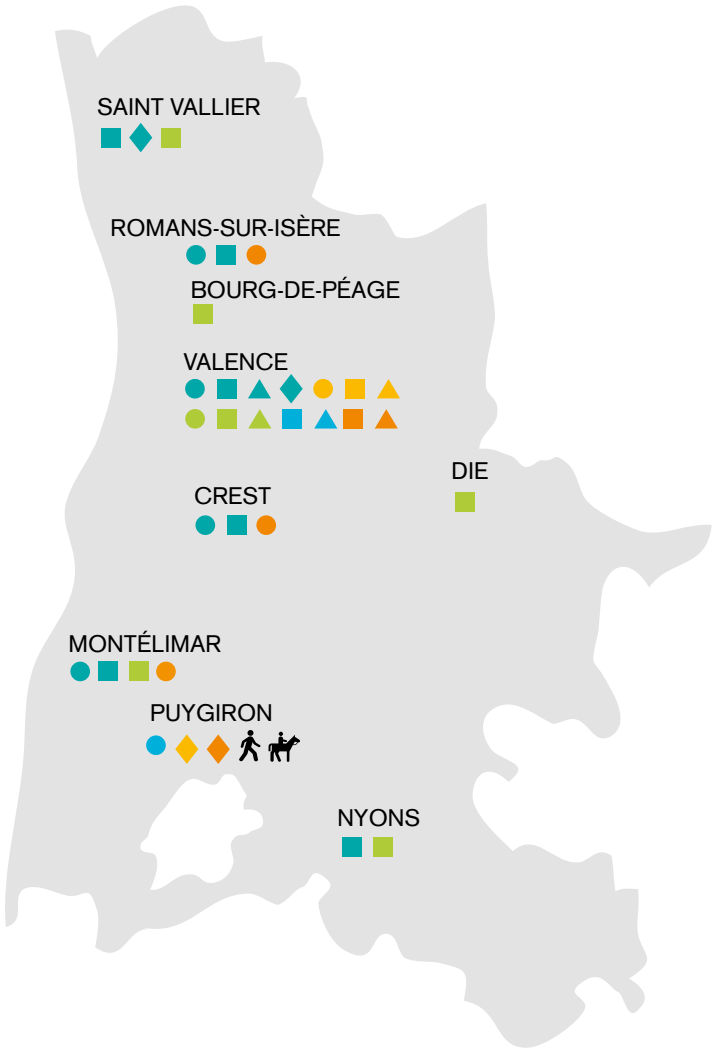

MILIEU OUVERT
- SIE
- AEMO
- Administrateurs ad hoc
- SASEP

HÉBERGEMENT ET PROTECTION
- Villas et HD
- SAPMF
- SAGAJM
- Séjours de rupture et d'apaisement

ACCUEIL FAMILIAL ET PARENTALITÉS
- CPFS
- AEMF
- SCOPE

JUSTICE PÉNALE DES MINEURS
- CER
- CEF
- CHD

PRÉVENTION, INSERTION, ESS
- Prévention spécialisée et médiation sociale
- Tremplin
- Prévention de la radicalisation
- Placement extérieur de jeunes détenus
- Dispositif d'insertion
- Equitation adaptée

BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MENÉES EN 2017

LA SAUVEGARDE26 INTERVIENT CHAQUE ANNÉE AUPRÈS D'ENVIRON 4 000 ENFANTS, ADOLESCENTS, JEUNES ADULTES ET PARENTS. TOTAL 2017 : **3 834**

PÔLE « MILIEU OUVERT »	**1 866**
SIE	551
AEMO	1 226
SASEP	34
Administrateurs ad hoc	55
PÔLE « HÉBERGEMENT ET PROTECTION »	**139**
Villas éducatives et hébergement diversifié	29
Séjours de rupture et d'apaisement	14
SAGAJM	46
SAPMF	50
PÔLE « ACCUEIL FAMILIAL ET PARENTALITÉS »	**1 065**
CPFS	51
AEMF	
- Médiation familiale et groupes de parole d'enfants	819
- Espace rencontre	122
- SCOPE	71
- Dispositif d'éviction du conjoint violent	2
- Minerve Médiation : centre de formation	-

PÔLE « JUSTICE PÉNALE DES MINEURS »	**88**
CER	21
CEF	46
CHD	21
PÔLE « PRÉVENTION, INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »	**676**
Prévention spécialisée et médiation sociale	604
Tremplin	30
Chantiers éducatifs	116
XP2i - Ateliers et chantiers d'insertion	35
Placement extérieur de jeunes détenus	7
Dispositif de prévention de la radicalisation	7

RESSOURCES HUMAINES

NOMBRE DE SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 : 277

7 catégories de professions
- personnel éducatif : 153
- assistants familiaux : 30
- cadres de direction : 25
- personnel administratif : 32
- services généraux : 20
- psychologues et psychiatre : 16
- infirmière : 1

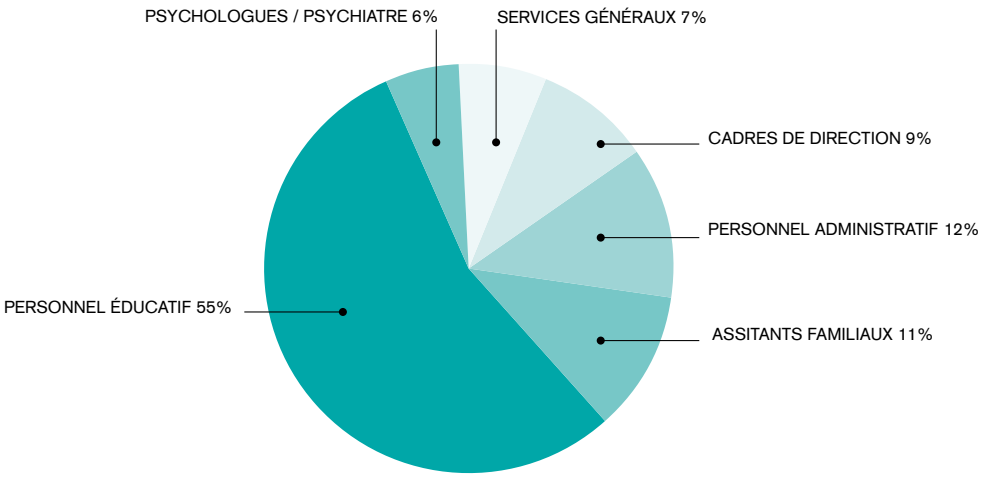

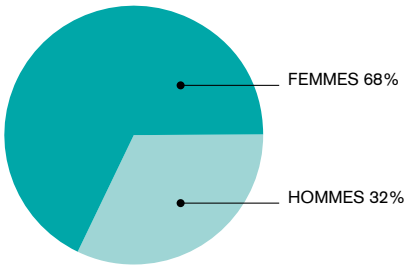

188 femmes et 89 hommes
Moyenne d'âge : 45 ans
Ancienneté moyenne : 9 ans

FINANCEMENTS

LA SAUVEGARDE26 GÈRE POUR SES DIVERSES ACTIVITÉS UN BUDGET GLOBAL DE 14 860 000 €.

RÉPARTITION PAR SERVICE

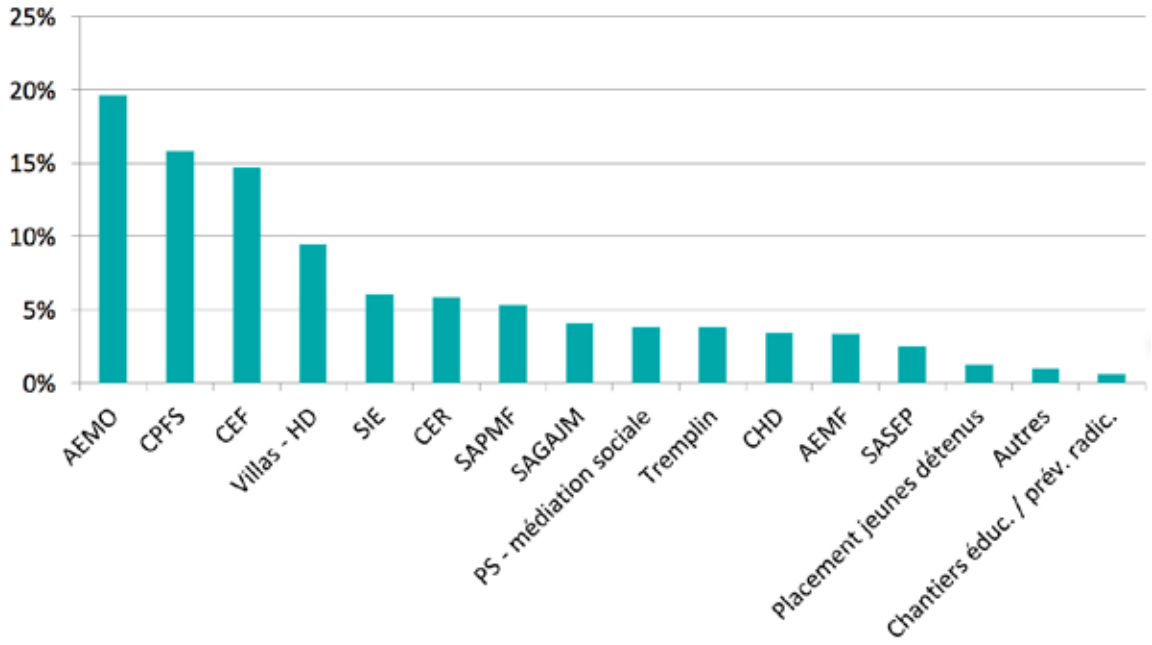

RÉPARTITION PAR FINANCEUR

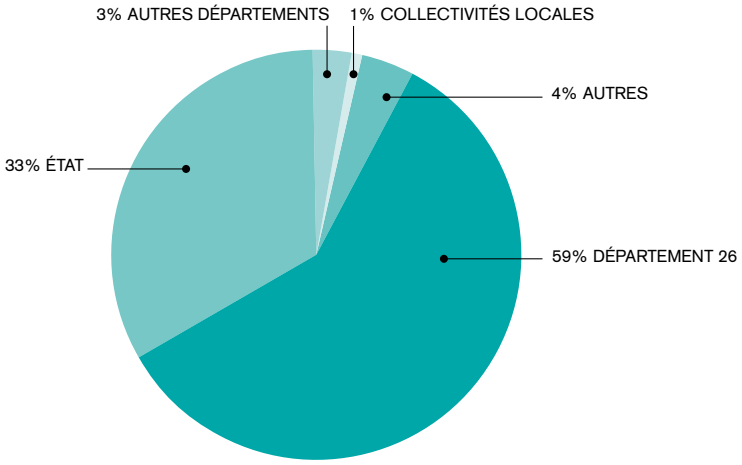

RÉPARTITION PAR PÔLE

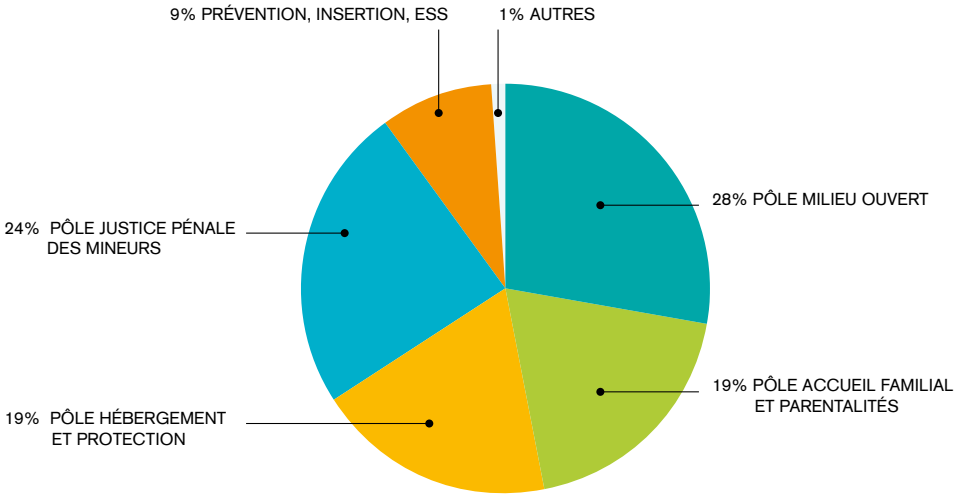

FOCUS 2017

"Il n'est rien au monde d'aussi puissant qu'une idée dont l'heure est venue."

Victor HUGO (1802-1885)

LE DOSSIER INFORMATISÉ DE L'USAGER « SIL'AGE »

Le logiciel de dossier informatisé de l'usager Sil'Age, est déployé sur tous les services d'hébergement et de milieu ouvert de l'association depuis le 15 mai 2017.

Le choix du logiciel Sil'Age résulte d'une démarche-projet initiée en 2012 pour 11 services de l'association :

- 5 services de placement « Article 375 » :
  CPFS, Villas, SAGAJM, SAPMF, Tremplin.
- 3 services de placement « Ordonnance de 1945 » :
  CEF, CER et CHD.
- 3 services de milieu ouvert :
  AEMO, SASEP et SIE.

Les finalités à la base du projet ont été ainsi déterminées :

- Disponibilité immédiate et permanente de l'information (efficacité).
- Gain de temps et d'énergie (efficience).
- Facilitation et plus grande fiabilité du rendu des comptes : rapport d'activité, CPOM, croisement avec la facturation.
- Amélioration de la circulation de l'information au sein des services.

Le groupe-projet, constitué de 20 personnes (administratifs, cadres et informaticiens), a déterminé 63 fonctionnalités attendues et 8 critères d'évaluation. Il s'est unanimement prononcé en faveur de Sil'Age après avoir examiné l'offre de 6 prestataires.

Ce logiciel en ligne sécurisé, agréé par la Haute Autorité de Santé, permet un travail collaboratif entre les secrétariats, les cadres et les équipes éducatives. Il est modulable en fonction des spécificités des services, et simple d'utilisation, avec une interface web intuitive et agréable. Le nombre de connexions simultanées est illimité, et chaque salarié des services concernés possède son accès personnel protégé.

Un module additionnel de Sil'Age, attendu en 2018, permettra d'évaluer les situations dans le temps et d'en suivre les évolutions, à partir des critères d'évaluation définis dans les référentiels qualité des services.

Sil'Age

LA RECHERCHE

La Sauvegarde26 entretient des liens forts avec le champ de la recherche universitaire en sciences sociales. Investie dans différentes organisations ayant pour objet de produire de la connaissance et du savoir sur le travail social, la Sauvegarde26 siège notamment au sein de l'Espace de Recherche et de Prospective (ERP) Santé/Social, dont l'objet est de penser le présent et l'avenir des organismes de solidarité et leurs contributions à l'action publique.

Dans ce cadre, elle a participé à plusieurs travaux :

- « Les centres éducatifs fermés : la part cachée du travail éducatif en milieu contraint », recherche financée par la Mission de recherche Droit et Justice, diffusée en janvier 2015.
- « L'ordre éducatif recomposé : de l'art de la prudence dans l'accompagnement des mineurs sous main de justice », recherche financée par la Mission de recherche Droit et Justice, diffusée en janvier 2016.
- « De la famille d'accueil au placement familial : la construction d'un champ de pratiques à l'interface des espaces de l'intime, de la formation et de l'institution », recherche financée par l'ONPE, diffusée en janvier 2017.
- « Le travail éducatif contraint en milieu ouvert dans la prise en charge pénale des mineurs : regards croisés France-Québec » (2017-2019).

Depuis 2013, la Sauvegarde26 a accueilli 2 doctorants en convention CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) en sociologie et psychologie. Les thèses portent sur :

- « La prise en charge socio-pénale des mineurs : modalités institutionnelles, professionnelles et pratiques » (2016),
- « L'impact de la résilience institutionnelle sur l'attachement des enfants placés » (2018).

Ces liens privilégiés avec la recherche portent un double enjeu :

- Produire de la connaissance scientifique pour éclairer les dynamiques professionnelles des intervenants sociaux (construction de la professionnalité), les dynamiques organisationnelles (construction des collectifs de travail), ainsi que le contenu du travail réalisé.
- Valoriser les travaux de recherche produits pour penser une articulation entre recherche et pédagogie de l'intervention, en vue de développer un transfert des connaissances et de nouvelles théories dont les équipes pédagogiques pourront s'emparer.

Dans le contexte actuel où une nouvelle réforme des établissements de formation en travail social se dessine, il est en effet primordial de promouvoir une articulation entre savoirs experts et milieux de pratiques à travers la mise en œuvre d'une ingénierie de la formation.

LE PROJET « JUSTICE RESTAURATIVE »

« La Justice Restaurative permet d'offrir à toutes les personnes concernées par le crime infracteurs, victimes, leurs proches et communautés d'appartenance) de s'exprimer et de se rencontrer dans un espace de parole. »

Elles ont ainsi une occasion de prendre une part active dans la recherche et la mise en œuvre des solutions susceptibles de leur permettre de reprendre le cours de leur vie (restauration) le plus apaisé possible et de se constituer une nouvelle place au sein de la société. La rencontre restaurative, en donnant cette place primordiale, participe à la réparation et à la réinsertion des personnes, en réduisant les risques de récidive.

Elle a pour finalité la restauration de tous,
laquelle passe par la/le :

- Resocialisation de l'infracteur.
- Réintégration de la victime.
- Rétablissement de la paix sociale.

La Justice Restaurative des mineurs constitue une authentique réponse de justice, en complémentarité avec la justice pénale. C'est en ce sens que la Sauvegarde26, ayant accompagné depuis 1997 plus de 700 mineurs en justice pénale, est convaincue de l'opportunité de développer aujourd'hui un service de justice restaurative à destination de tous.

En 2017, 4 professionnels de l'association dont la directrice et la chef de service du CEF ont suivi la formation d'animateur de Justice Restaurative et 2 ont participé à une journée de sensibilisation avec l'IFJR.

IFJR
INSTITUT FRANÇAIS
POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE

PÔLES & SERVICES

"Nous portons tous la trace du regard qui s'est posé sur nous quand nous étions enfants ou adolescents."

Delphine DE VIGAN, D'après une histoire vraie, 2015

CONSTITUTION DES PÔLES

PÔLE « MILIEU OUVERT » **PAGE 18**
SIE : service d'investigation éducative 19
AEMO : action éducative en milieu ouvert 20
SASEP : service d'accompagnement social et éducatif de proximité 21
Administrateurs ad hoc 22

PÔLE « HÉBERGEMENT ET PROTECTION » **PAGE 23**
Villas éducatives et hébergement diversifié 24
Séjours de rupture et d'apaisement 25
SAGAJM : service d'accompagnement pour grands ados et jeunes majeurs 26
SAPMF : service d'adaptation progressive en milieu familial 27

PÔLE « ACCUEIL FAMILIAL ET PARENTALITÉS » **PAGE 28**
AEMF : accueil, écoute, médiation familiale
- Médiation familiale et groupes de parole 29
- Espace rencontre 30
- Minerve Médiation : centre de formation 31
- SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative 32
- Dispositif d'éviction du conjoint violent 33
CPFS : centre de placement familial spécialisé 34 et 35

PÔLE « JUSTICE PÉNALE DES MINEURS » **PAGE 36**
CER : centre éducatif renforcé 37
CEF : centre éducatif fermé 38 et 39
CHD : centre d'hébergement diversifié 40

PÔLE « PRÉVENTION, INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » **PAGE 41**
Prévention spécialisée et médiation sociale 42 et 43
Tremplin 44 et 45
Chantiers éducatifs 46
XP2i : ateliers et chantiers d'insertion 47
Placement extérieur de jeunes détenus 48
Dispositif de prévention de la radicalisation 49

LE DISPOSITIF TERRITORIAL SUD (DTS)

À Puygiron, non loin de Montélimar, existe depuis 1980 un lieu atypique, ouvert à tous, centre névralgique des activités de la Sauvegarde26 dans le sud-Drôme. Dans un méandre de rivière, autour du centre équestre grand public géré par l'association des « Amis et Cavaliers du Jabron » (ACJ), qui pratique autant la compétition que l'équitation adaptée, cohabitent 4 activités sociales distinctes portées par la Sauvegarde26 :

- le centre éducatif renforcé.
- les ateliers et chantiers d'insertion. gérés par l'association XP2i.
- le placement extérieur de jeunes détenus, en partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation.
- les séjours de rupture et d'apaisement.

Chaque activité s'appuie sur le dispositif pour étoffer son projet, diversifier ses supports d'intervention et enrichir ses relations avec les différents acteurs et partenaires du territoire.

Depuis juillet 2012, les activités du lieu sont structurées sous l'appellation « Dispositif Territorial Sud » (DTS), afin de favoriser la fluidité entre les services au bénéfice des usagers, et d'insuffler une dynamique associative sur le territoire, en lien étroit avec les autres services implantés localement (Prévention spécialisée, AEMO et SIE).

INTRODUCTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La contribution de notre association à une mission d'intérêt général et d'utilité sociale en faveur de l'enfance et de la jeunesse n'est plus à démontrer. Fidèle à ses valeurs, la Sauvegarde26 s'est mobilisée en 2017 pour :

- Prendre en compte dans le périmètre du CPOM, et au-delà de ce périmètre, les mandats judiciaires et administratifs en nombre, tout en renouvelant ses projets de services et d'établissements, au sein du pôle Milieu ouvert ;
- Valoriser les actions de la Prévention spécialisée, au travers de sa participation aux comités de suivi locaux et aux travaux du référentiel, et se rapprocher des structures de l'insertion par l'activité économique par sa participation à la création du groupement AXED[1] au sein du pôle Prévention, Insertion, Economie Sociale et Solidaire ;
- Diversifier les actions de son pôle Justice pénale des mineurs, par la consolidation de l'action en direction des jeunes détenus, et la création d'un projet de Justice restaurative en partenariat avec l'Institut Français de Justice Restaurative ;
- Développer un projet alternatif de séjours de rupture et d'apaisement, et soutenir le programme de recherche en faveur de la résilience assistée au sein de son pôle Hébergement ;
- Engager un travail soutenu avec la CAF sur la diversification des réponses et l'innovation au sein du pôle Accueil familial et parentalités ;
- Réaliser un travail important à partir du Secrétariat général et du SCAG sur le système d'information et le déploiement du logiciel de dossier informatisé Sil'Age.

Au-delà de sa mission première de protection de l'enfance, la Sauvegarde26 poursuit son implication dans la valorisation des projets de recherche développés depuis 2015 comme « L'impact de la résilience institutionnelle sur l'attachement des enfants placés » ou plus récemment « Le travail éducatif contraint en milieu ouvert dans la prise en charge socio-pénale des mineurs » en partenariat avec l'Espace de Recherche et de Prospective Santé-Social (ERP) et l'Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale (IREIS) (voir page 13).

Dans le respect des engagements pris, l'association contribue aux débats des fédérations professionnelles (travaux de la CNAPE sur les Centres Éducatifs Renforcés et les Centres Éducatifs Fermés au niveau national, implication constante auprès de la CNAPE régionale et de l'URIOPSS). Elle est également présente dans toutes les recherches menées depuis sa création par l'ERP.

CONCERNANT L'ACTIVITÉ DES SERVICES

La Sauvegarde26 a mené une action éducative auprès de 3 834 mineurs en 2017.

PÔLE MILIEU OUVERT

1 866 mesures judiciaires et administratives (1 776 en 2016), ont été exercées par 70 professionnels dont 551 mesures d'investigation et 1 226 mesures de milieu ouvert.

PÔLE HÉBERGEMENT

Un accueil de 139 enfants et le traitement sur l'année de 135 demandes d'admission.

PÔLE ACCUEIL FAMILIAL ET PARENTALITÉS

63 professionnels mobilisés pour l'accompagnement de 1 065 familles. Ainsi, 51 mineurs ont été accueillis au CPFS, 71 situations familiales ont bénéficié de mesures SCOPE et l'activité de la médiation familiale et de l'Espace Rencontre a concerné 941 enfants. L'action « Éviction du conjoint violent » est arrivée à échéance au 30 décembre 2017.

PÔLE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

88 accueils de mineurs réalisés et un chiffre global de 878 demandes d'admission, qui démontre une tension particulièrement forte sur les places.

21 mineurs ont été accompagnés par le CER, 21 également par le CHD et 46 par le CEF.

PÔLE PREVENTION, INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une diversité d'activités est toujours à l'œuvre au sein de ce pôle qui accompagne 676 bénéficiaires, jeunes et adultes, dont 604 personnes suivies par la Prévention spécialisée incluant 116 bénéficiaires des chantiers éducatifs de la Prévention spécialisée. L'accueil de jour Tremplin a accueilli 30 mineurs, le chantier d'insertion XP2i, 35 adultes, dont 7 jeunes détenus au titre du placement extérieur en partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation. Enfin, notre dispositif de prévention de la radicalisation a mené une action novatrice auprès de 7 mineurs et de leurs familles, dans le cadre du FIPD[2] et sous l'égide de la cellule chargée de ce dossier sensible sous l'autorité du Préfet.

De 2016 à 2017, comme les années précédentes, notre association a réalisé pleinement le contrat d'activité prévu avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et l'a même dépassé. Cette situation nous a amenés à une concertation étroite avec la Direction Enfance Famille et les élus du Conseil départemental, les Magistrats de la Juridiction pour mineurs, au cours du dernier trimestre 2017. Cette concertation a permis d'aboutir à un avenant au CPOM 2014-2018 permettant de traduire dans les équilibres budgétaires la progression de l'activité sous mandat.

Il en va de même pour notre activité sous le contrôle des services de la Protection Judiciaire de Jeunesse (PJJ), dont nous avons respecté les termes et les échéances tout en soulignant auprès de l'autorité de contrôle et de tarification la nécessité de préserver les équilibres construits au cours des années antérieures, voire de les fortifier dans le double objectif de pérenniser les services et de conforter la qualité du travail réalisé.

AXED[1] : ANCRE, XP2i, ÉCATE, Drôme insertion. FIPD[2] : Fonds Interministeriel de Prévention de la Délinquance.

Rappelons à ce sujet notre attachement à la pluriannualité de la convention « santé mentale » du CEF, en partenariat avec le Centre Hospitalier du Valmont et la Maison des Adolescents, si indispensable à la qualité des soins prodigués aux mineurs qui en ont besoin, et au rayonnement d'une politique de santé mentale en direction des mineurs les plus vulnérables et les plus exposés aux risques de récidive.

C'est aussi à partir du pôle Justice pénale des mineurs et de sa direction que s'engage en 2017 un travail important et transversal aux autres pôles de l'association relatif à ce thème central : l'évaluation de l'accès **à l'autonomie des jeunes** bénéficiaires des dispositifs de l'ASE ou de la PJJ.

Au 31 décembre 2017, la Sauvegarde26 est en suractivité globale, comme l'année précédente. Ses résultats de gestion, malgré la forte suractivité, demeurent positifs et témoignent d'un équilibre économique et social maintenu. Cependant, cette tension sur l'activité des services nous pousse à une grande vigilance.

Aussi, sommes-nous particulièrement favorables à une réflexion soutenue avec le Département et la Juridiction pour mineurs sur l'évolution des dotations des services à la faveur de la construction du nouveau Schéma des solidarités en 2019. Nous sommes également attachés globalement à une consultation des associations de l'enfance en amont de la définition du Schéma, afin de donner toutes ses chances à un arbitrage équilibré du Conseil départemental entre les différentes associations de protection de l'enfance en fonction de leurs savoir-faire et de leurs territoires d'intervention en Drôme.

Dans la pluriannualité, l'équilibre financier entre la dotation accordée par le Département (pour une date d'échéance du contrat en 2018) et l'activité des services est pleinement réalisé.

Notre financement représente un montant de 14 860 000 € en 2017. 59 % de cette somme nous sont alloués par le Département de la Drôme, et 33 % par l'Etat (Ministère de la Justice), 4 % relèvent d'autres financements.

La Sauvegarde26 a réalisé sa mission avec un souci constant de la qualité de ses prestations et services, non seulement pour prendre la mesure des nouveaux textes de loi qui viennent encadrer nos missions, comme la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, mais aussi, pour engager et soutenir une veille permanente sur ce qui constitue la qualité de nos engagements envers nos publics bénéficiaires, les enfants, souvent de plus en plus précocement concernés par nos dispositifs, leurs familles ou les jeunes adultes bénéficiaires de nos actions en faveur de l'inclusion sociale.

Dans le champ de la Justice pénale des mineurs, la bonne gestion des services, leur très haut niveau de sollicitation, témoignent d'une reconnaissance de la qualité du travail par les services de la PJJ et les Magistrats, avec des niveaux d'activité qui dépassent 80 % pour les services, et des sollicitations pour l'accueil des mineurs qui poursuivent une tendance haussière ininterrompue depuis 2012. Ainsi, rappelons le niveau sans précédent des demandes d'admission adressées au pôle Justice pénale des mineurs, qui représentent 878 demandes pour un total cumulé de 30 places d'accueil (12 places au CEF, 8 au CER, et 9 au CHD).

Soulignons qu'en 2017 le rapport du Contrôleur des lieux privatifs de liberté est éloquent sur la qualité de la démarche professionnelle menée au sein du CEF de Valence, au moment même où les CEF font l'objet en France d'un débat public contrasté et polémique. Concernant le SIE, la hausse de l'activité au cours de l'année nous a amenés, là aussi, à une concertation avec la Direction territoriale et régionale de la PJJ pour soutenir les capacités du service et les relais entre le secteur public et le secteur associatif pour l'exercice des mandats. Le CER réalise en 2017 une activité en tout point conforme à son budget prévisionnel avec un taux d'occupation de 90 %, et engage un travail participatif pour l'actualisation de son projet.

Nous le mesurons : l'association dans toutes ses composantes et dans la diversité de ses moyens et formes d'action, garde le cap, fidèle à ce qui l'a définie originellement : loin d'être seulement un prestataire des politiques publiques, elle demeure un partenaire capable d'entreprendre et d'innover pour la déclinaison sur un territoire d'une politique publique en réponse à des besoins sociaux identifiés.

Que les professionnels de tous les services de l'association, dans tous les corps professionnels, soient ici remerciés chaleureusement pour leur engagement, leur fidélité, leur mobilisation pour accomplir quotidiennement leur travail avec le souci permanent de la qualité du service rendu aux bénéficiaires les plus vulnérables, les enfants, les adolescents et leurs familles.

Je suis, avec vous, pleinement heureuse et fière d'avoir contribué à ce combat éternel pour la cause des enfants, qui fait grandir la civilisation et permet de construire un monde commun **pour les générations à venir**.

Nadia ZEGHMAR,
Directrice générale

PÔLE MILIEU OUVERT *Intervenir*

"Lorsqu'un enfant tombe et pleure, ce n'est pas grave. C'est quand il ne pleure pas que cela devient sérieux."

Gilles LEGARDINIER, Et soudain tout change, 2013

Au titre de la protection de l'enfance, la Sauvegarde26 met en œuvre des interventions sociales suite à une décision de justice ou des services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le **Service d'Investigation Educative** (SIE) réalise des enquêtes à partir du domicile afin d'évaluer les risques et dangers pour l'enfant.

Le service d'**Action Educative en Milieu Ouvert** (AEMO) intervient au domicile familial pour le maintien de l'enfant dans son « milieu habituel de vie ».

Le **Service d'Accompagnement Social et Educatif de Proximité** (SASEP) accompagne des enfants et leurs parents à partir d'activités collectives supports à la relation éducative.

Le service des **Administrateurs ad hoc** défend les droits et les intérêts de l'enfant dans le cadre de procédures judiciaires.

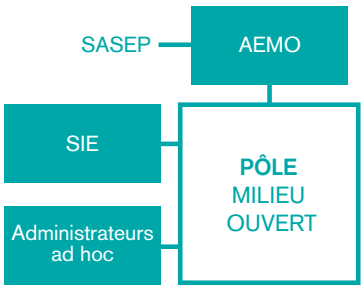

SIE : SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

À la demande d'un magistrat, cette intervention dans le cadre familial a pour but d'évaluer au plus juste une situation de danger pour l'enfant, et la capacité des parents à remédier aux difficultés rencontrées. Les conclusions de l'investigation débouchent sur une proposition éducative et une solution de protection lorsque cela s'avère nécessaire.

Chiffres-clés

- Nombre de mesures ordonnées en 2017 : 384.
- Nombre de mesures finalisées en 2017 : 319.
- Taux d'occupation : 103 %.
- Nombre de bénéficiaires total : 551 mineurs pour 334 familles (59 % des dossiers concernaient 1 seul mineur).
- Répartition territoriale : Valentinois 31 %, Drôme Provençale 30 %, Drôme des Collines 34 %, Vallée de la Drôme 5 %.

Faits notables

- Un nouvel accroissement en % (+ 3) et en nombre (+ 18) des mesures concernant des enfants de moins de 4 ans dont 21 bébés de moins d'1 an.
- 281 filles et 270 garçons
- 69 % de parents séparés ou divorcés, 26 % de parents en couple, 5 % de familles monoparentales et veuvage.
- Principaux motifs du signalement : carences éducatives ou défaut de soins 21 %, mineur enjeu d'un conflit parental 24 %, maltraitances 18 %, problèmes de comportement du mineur 10 %, fragilité psychiatrique d'un parent 10 %.
- Durée effective moyenne de l'investigation : 5,21 mois.
- Principales orientations préconisées : AEMO et AED 47 %, non-lieu à assistance éducative 25 % (+ 7 %), établissement ou famille d'accueil 12 %, SAPMF 7 %.

L'expérience et les compétences de ce service se sont construites au cours d'un long parcours d'évolution des besoins et de la législation depuis sa création en 1948 sous la dénomination de service social chargé des enquêtes ordonnées par les magistrats. Depuis le 1er janvier 2012, le Service d'Investigation Éducative (SIE), prend en charge les Mesures Judiciaires d'Investigation Éducatives (MJIE).
LOCALISATION : Le SIE est basé à Valence, au 238 rue Barnave. Intervenant sur l'ensemble du département de la Drôme, le service dispose également de locaux partagés avec le service d'AEMO sur les communes de Romans (8 avenue du Maquis), Saint-Vallier (32 rue de la Maladière), Crest (HLM Le grand Valla), Montélimar (avenue d'Espoulette) et Nyons (40 place du Docteur Bourdongle).
CADRE LÉGAL : Arrêté d'autorisation pour 246 mesures correspondant à 307 mineurs le 06/02/2012 ; arrêté d'habilitation pour 246 mesures correspondant à 307 mineurs le 21/12/2017.
PUBLIC : Mineurs de 0 à 18 ans.
MISSIONS
- Aide à la décision des magistrats par le recueil d'éléments de compréhension de la situation d'un mineur, en assistance éducative comme en matière pénale.
- Travail d'élaboration avec les familles afin de vérifier la notion de danger et la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant.

OBJECTIFS
- Recueillir des informations sur la personnalité et les conditions de vie de l'enfant, l'existence d'un danger.
- Évaluer la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant.
- Élaborer des propositions de réponses éducatives et de protection, si cela apparaît nécessaire.

Réalisations

- Le SIE est composé de professionnels expérimentés dans le champ de l'investigation travaillant dans une dynamique collective positive, solidaire et constructive. Il est reconnu par les magistrats pour sa réactivité et la qualité de son travail, en particulier auprès des jeunes enfants.
- La vocation du SIE est d'apporter un éclairage aux magistrats en matière d'assistance éducative. Ces investigations éducatives se situent le plus souvent à l'entrée des enfants dans le dispositif de protection judiciaire de l'enfance. Elles permettent d'apporter aux magistrats des éléments de compréhension de la situation d'un mineur et des propositions d'intervention. Leur mise en œuvre produit souvent par elle-même un changement dans les familles et peut contribuer à dénouer et dépasser une situation de crise ou de blocage.

Enjeux et perspectives

- La complémentarité des deux services (SEAD et PJJ) exerçant des MJIE en Drôme et de leurs compétences est bien identifiée par les magistrats.
- Le service reste confronté à des fluctuations massives de l'activité en entrées ou sorties. Notre souci de réactivité dans l'engagement des mesures et de respect des délais pour rendre nos rapports a induit une surcharge de travail importante pour l'équipe.
- L'accroissement des besoins du tribunal pour enfants est conséquent depuis trois ans au niveau des entrées : 293 en 2015 ; 345 en 2016 ; 384 en 2017. Sans réelle concertation avec les mandants et les autorités de tarification, nous risquons une situation de blocage dès le premier semestre 2018.
- Nos objectifs restent de pouvoir répondre aux besoins des magistrats de la Drôme en ayant une capacité de prise en charge adaptée, en poursuivant une communication et une collaboration étroite avec les services territoriaux de la PJJ.

AEMO : ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

Ce service est centré sur le maintien du mineur dans son « milieu habituel de vie », c'est-à-dire la famille naturelle, mais aussi l'environnement social, culturel, scolaire et relationnel du mineur. L'action est intégrée dans un ensemble d'interventions socio-éducatives et de soins qui concourent à une prise en charge globale de la situation individuelle et familiale, au domicile des familles, dans les locaux du service ou à l'extérieur, sur des temps individuels, parents-enfants, ou des activités collectives.

Chiffres-clés

- Nombre de journées de suivi : 282 670 pour le Département de la Drôme (CPOM), 16 549 hors Drôme.
- Taux d'occupation Drôme : 106,20 %.
- Nombre de bénéficiaires : 1 226 mineurs dont 1 095 dans le cadre d'une mesure judiciaire et 131 dans le cadre d'une mesure administrative.
- Intervention sur 146 communes.

Faits notables

- Une activité globale du service en accroissement fort, notamment dans le cadre judiciaire (94 % des entrées au total).
- L'accroissement massif des besoins du TPE et la suractivité très importante du service par rapport à sa capacité autorisée nous ont conduits en septembre à suspendre les entrées durant 2 mois malgré une augmentation de capacité de 50 mineurs.
- Un turnover massif : 61 % de l'effectif présent au 31/12/2017 est entré pendant l'année.
- La tranche d'âge 0-3 ans s'accroît avec 79 entrées (63 en 2016). 63 % des nouvelles mesures concernent des enfants de moins de 12 ans. À noter : l'entrée de 19 bébés de moins d'1 an.
- Les difficultés rencontrées par les mineurs dans leur contexte familial sont souvent multiples : fragilité psychologique ou mal-être, absence de cadre éducatif cohérent, conflit parental, problème de scolarité ou déscolarisation, troubles du comportement, violence, toute-puissance, trouble ou fragilité psychologique d'un ou des parents, absence d'un parent (éloignement, incarcération, décès, rupture de lien).
- En moyenne, le nombre de difficultés évaluées se réduit de 35 % au bout de 9 mois d'accompagnement.
- 81 % des mesures durent 2 ans ou moins. La durée moyenne est de 16 mois.
- Situation à la sortie : sans mesure éducative 65 %, confiés 19 %, autre mesure de milieu ouvert 14 %.

Une grille d'évaluation des situations utilisée depuis 2015, permettant de déterminer précisément le type de difficultés travaillées avec les parents, l'enfant et au sein de la cellule familiale, facilite la construction des projets d'accompagnement éducatif. Leur évolution pendant la durée de la mesure, mesurée par des indicateurs de temporalité et d'intensité, permet une première approche des effets produits par notre intervention.

Réalisations

- Des actions collectives complètent et enrichissent les accompagnements éducatifs : sorties à la journée, accompagnement scolaire à Valence, groupes de parole à Montélimar et à Romans avec des enfants vivant le conflit de leurs parents, et à Valence avec 2 groupes d'adolescentes.
- Le dispositif de prévention des crises familiales a été suspendu pour les années 2017 et 2018 pour des raisons financières. Le premier bilan est très positif pour les situations accompagnées. Ce dispositif devrait pouvoir reprendre en 2019.
- À Montélimar, constitution d'un réseau « jeunes et addictions 26/07 » et organisation avec la PS et les partenaires d'un colloque le 9 novembre sur le thème : « Les consommations à l'adolescence : repères pour mieux comprendre et agir ensemble », accueil de 200 personnes, professionnels du social et de la santé, parents et adolescents.

L'intervention à domicile contribue à maintenir l'enfant dans sa famille en assurant les conditions nécessaires à son développement et à sa sécurité, tout en aidant ses parents à surmonter leurs difficultés. C'est un acte de protection à l'égard d'enfants reconnus en danger, mais c'est aussi un acte de prévention pour éviter que ces difficultés n'entravent le développement de l'enfant et ne conduisent à des mesures de protection plus conséquentes. 65 % des mesures se sont terminées en 2017, après moins de 2 ans d'accompagnement, par une évolution positive ne nécessitant plus de soutien éducatif.

Enjeux et perspectives

- En dehors du territoire de Valence, la dispersion et la ruralité de nos interventions restent fortes dans des secteurs où l'isolement des familles et le manque de structures sociales, médicales et culturelles sont les plus importants.
- Les préconisations du rapport d'évaluation externe 2016 et de l'audit conjoint PJJ-Département sont devenues des objectifs de travail. En cours de réalisation en 2018 : réécriture du projet de service, 2 nouveaux livrets d'accueil pour les familles et les enfants.
- Le service AEMO doit conserver sa fonction généraliste et nous pensons opportun d'envisager une capacité de diversification de méthodes et de stratégies d'accompagnement éducatif spécifiques à chaque situation familiale. Besoins identifiés : intervention spécifique pour les grands ados et jeunes majeurs, intervention précoce en périnatalité, enfants enjeux du conflit parental, situations complexes nécessitant un renforcement des interventions.

DATE DE CRÉATION : 1965
LOCALISATION : Les équipes interviennent sur l'ensemble du département de la Drôme. Elles sont sectorisées sur les territoires d'action sociale.
- Drôme des Collines : Deux équipes travaillent à partir des locaux : 8 avenue du Maquis, 26100 Romans-sur-Isère et 32 rue de la Maladière, 26240 Saint-Vallier.
- Valence : Les deux équipes ont emménagé en février 2014 au 1 rue Lesage, 26000 Valence.
- Vallée de la Drôme : Une équipe travaille à partir des locaux : HLM Le grand Valla, 19 rue Louis Pasteur, 26400 Crest.
- Drôme Provençale : Cette équipe travaille à partir des locaux : 35 avenue d'Espoulette, 26200 Montélimar et 40 place du Docteur Bourdongle, 26110 Nyons. Hors Valence, sur l'ensemble des territoires, nous accueillons dans nos bureaux le personnel du service d'investigation éducative (SIE) et ponctuellement d'autres services de l'association.

CADRE LÉGAL : Arrêté conjoint 2015086-0016 du 27 mars 2015 autorisant une capacité de 750 mesures.
Arrêté 201535260005 du 17 décembre 2015 portant habilitation du service AEMO pour une capacité de 750 mesures.
PUBLIC : Enfants et familles, jeunes majeurs.
MISSIONS : Mesures de protection par un accompagnement éducatif en milieu ouvert de mineurs de 0 à 18 ans, judiciaires (AEMO) ou contractualisées par les services du Conseil Départemental (AED, IEC) avec les parents, ou les jeunes majeurs (18-21 ans).

SASEP : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF DE PROXIMITÉ

Un soutien à l'éducation et à la parentalité pour des enfants avec leurs parents, caractérisé par l'intensité des interventions et par les activités collectives supports au travail éducatif.

Chiffres-clés

Nombre de journées réalisées (CPOM) : 7 594.
Taux d'occupation : 104 %.
Nombre de bénéficiaires : 34 enfants et leurs parents, pour 19 familles.

Faits notables

- Sur les 13 enfants entrés en 2017, 11 n'avaient jamais été suivis préalablement.
- 7 filles et 6 garçons.
- Concernant la situation familiale : 18 enfants ont des parents séparés, 15 enfants vivent avec leurs 2 parents et 1 enfant a un parent décédé.
- 17 enfants ont des suivis spécifiques : ULISS, CMP, AVS, CATTP, orthophonie, SESSAD, bilan neuro-pédiatrique, psychomotricité, psychologue scolaire, suivi pneumologue pour apnée du sommeil, CAMSP.
- Sur les 20 enfants sortis en 2017 : 8 sans suivi du fait de l'amélioration de la situation, 1 saisine judiciaire, 2 demandes de renouvellement et 5 demandes d'AED pour lesquelles l'ASE n'a pas donné suite, 2 ordonnances de placement et 2 signalements à l'autorité judiciaire.
- Une moyenne de 2,5 interventions par semaine.
- 80 % du temps des travailleurs sociaux consacré aux interventions en direct, dont plus de la moitié en collectif : activités créatives et éducatives, temps de repas parents-enfants, ouverture culturelle et socialisante (spectacles, expositions, sorties à la journée, alimentation, pâtisserie, repas éducatifs, décoration de pots avant plantations, jeux éducatifs, marionnettes, sophrologie…), un séjour de 3 jours en février avec 3 mères et 7 enfants.

Le SASEP reçoit les familles dans un appartement, « comme chez M. ou Mme tout le monde », de façon à ce que les parents et les enfants retrouvent la dimension familiale et se sentent très vite à l'aise. Les espaces (jeux/repas), les places (parents/enfants) et les temps (activités/repos) sont identifiés et différenciés. Dans ce lieu, on met en scène, on reproduit, on ritualise des moments du quotidien avec plaisir.

Réalisations

- Les temps collectifs : groupes d'adultes, ateliers parents-enfants ou enfants seuls. Supports utilisés : cuisine, temps de repas, jeux et toutes activités que les parents peuvent reproduire chez eux et dans leur vie sociale. Le temps collectif est un espace de valorisation entre parents et entre enfants.
- Le sur-mesure pour chaque suivi au niveau du collectif : il ne s'agit pas de figer un groupe d'enfants, ou parents-enfants, mais de l'adapter de façon continue en fonction de l'évolution du groupe et de l'enfant dans le groupe.
- L'individuel, complémentaire indispensable au collectif : des temps « dans l'intimité des familles » pour aborder avec les parents leur vécu, leurs modèles, les aider à faire des liens avec leur présent.
- Un partenariat de proximité : CMS, PMI, écoles et multi-accueils, CATTP, CMP, CAMSP, médiathèque, accueil mère-enfant de l'ANEF.
- Convention avec l'IREPS pour un programme sur la santé de l'enfant : 3 séances sur les thèmes : la santé physique, psychique et sociale de l'enfant ; l'alimentation ; le stress ; la confiance et l'estime de soi. Participation au Festival Vice et Versa de Bourg-lès-Valence. Convention avec l'association « Lire et Faire Lire » pour 10 séances de « petites histoires ».
- Constitution d'un groupe de travail « enfants 0/2 ans » avec l'AEMO Drôme des Collines et le SAPMF, pour réaliser un « document ressource » permettant une meilleure observation des enfants de 0 à 2 ans, définir des critères d'évaluation objectifs et échanger des outils de médiation.
- Portes ouvertes en janvier par les équipes SASEP et AEMF de Saint-Vallier.

Enjeux et perspectives

- La réécriture du projet de l'activité SASEP est programmée pour le premier semestre 2018 afin d'intégrer les préconisations de l'audit conjoint PJJ-Conseil départemental réalisé en 2016, et l'évaluation de l'activité avec un recul suffisant depuis l'ouverture des 2 sites fin 2015.
- Accès de la prise en charge aux enfants de moins de 3 ans en complémentarité de la PMI. Outre l'aspect préventif, le jeune âge des enfants favorise l'adhésion et la mobilisation des parents.
- Offre du même type dans d'autres lieux du territoire Collines : Hauterives, Saint-Donat ou le Grand-Serre.
- Judiciarisation de la mesure SASEP, notamment sur le secteur Drôme Nord, au vu de l'augmentation des mesures d'AEMO pour de très jeunes enfants et de l'intérêt porté au service par les magistrats.

DATE DE CRÉATION : 1er septembre 2015
LOCALISATION : Le service est basé à Valence et à Saint-Vallier
- Bureaux : 1 rue Lesage, 26000 Valence.
- Activités : 119 rue Maurice Faure, 26000 Valence - 32 rue de la Maladière, 26240 Saint-Vallier.

CADRE LÉGAL : CPOM 2014-2018 avec le Conseil départemental
Arrêté conjoint 2015086-0016 du 27 mars 2015 autorisant pour le service AEMO « plus globalement des mesures administratives au titre de l'aide sociale à l'enfance ».
PUBLIC : Enfants de 3 à 12 ans et leurs parents.
MISSIONS : Mesures de protection par un accompagnement éducatif de proximité, contractualisées avec les parents par les services du Conseil départemental.
OBJECTIFS :
- Aider les parents à assurer la protection de leur enfant et à répondre à ses besoins.
- Permettre aux enfants de vivre et de grandir en sécurité dans leur milieu familial.

ADMINISTRATEURS AD HOC

L'administrateur ad hoc est un bénévole qualifié, agréé par la Cour d'Appel de Grenoble et désigné par décision judiciaire. Il se substitue aux représentants légaux pour exercer les droits en nom et place du mineur dans le cadre et le temps d'une procédure civile ou pénale, lorsque les intérêts de l'enfant sont en opposition avec ceux des parents ou que l'un des parents est l'auteur des faits dont l'enfant est victime.

Chiffres clés

En 2016, les administrateurs ad hoc ont accompagné 55 mineurs :

- Nouvelles désignations pour 10 mineurs (9 affaires) :
  5 mineurs (5 affaires pénales) pour agression sexuelle ou violence par ascendant,
  5 mineurs (4 affaires civiles) pour tutelle aux biens et gestion des droits de succession.
- Nous avons poursuivi l'accompagnement de 42 mineurs dans le cadre de mesures en cours antérieures au 1er janvier 2017, 14 mineurs dans le cadre de procédures pénales et 28 mineurs dans le cadre de procédures civiles.
- Faute d'administrateur ad hoc, nous avons été contraints de renvoyer 5 mesures pour 6 mineurs.

Faits notables

- Les administrateurs ad hoc sont des bénévoles.
- Chaque mission nécessite une importante capacité d'adaptation à la situation et de nombreux déplacements. Les accompagnements sont réalisés sur l'ensemble du département avec des enfants qui selon les dossiers vivent chez leurs parents ou sont confiés à des structures de protection de l'enfance. Les faits sont jugés au Tribunal pour Enfants, au Tribunal Correctionnel, en Cour d'Assises, au Tribunal d'Instance, à la Cour d'Appel de Grenoble et parfois dans un autre département.
- Les bénévoles bénéficient d'un soutien technique, de temps réguliers d'échanges collectifs, d'une analyse de leur pratique avec un psychologue. Des échanges individuels à propos des situations en cours ont lieu tout au long de la mission afin que les administrateurs ad hoc ne soient pas isolés et que les décisions importantes à prendre pour le mineur soient portées par l'association.
- Le service est en lien avec les deux autres associations qui effectuent des missions d'administration ad hoc dans le département : REMAID et CHRYSALLIS. Les permanences sont assurées à tour de rôle pour recevoir les nouvelles désignations.

DATE DE CRÉATION : 2000
PUBLIC : Mineurs de 0 à 18 ans.
PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION : Département de la Drôme.
OBJECTIFS :
- Accompagner l'enfant dans toutes les étapes de la procédure ; permettre au mineur d'être juridiquement acteur de la procédure le concernant ; avoir un rôle d'information pédagogique en direction de l'enfant.
- S'assurer que les droits de l'enfant sont respectés, que sa parole est entendue et qu'il peut communiquer librement avec son avocat.
- Lui apporter un soutien moral, psychologique et juridique.

Enjeux et perspectives

- Au 31/12/2017, seuls deux administrateurs ad hoc agréés constituent l'équipe.
- Compte-tenu des difficultés à recruter des administrateurs ad hoc, le Conseil d'administration de l'association a pris la décision d'arrêter progressivement l'activité de ce service.

Le terme « ad hoc » est une locution latine qui signifie « pour cela », « en remplacement de ».

Pour être éligible à l'agrément de la Cour d'Appel et pouvoir devenir administrateur « ad hoc », il faut :
- *être âgé au minimum de 30 ans et au maximum de 70 ans.*
- *s'être signalé dans la durée par son intérêt pour les questions de l'enfance et par sa compétence.*
- *résider dans le ressort de la Cour d'Appel.*
- *ne pas avoir été condamné à une sanction pénale, disciplinaire ou administrative pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs.*
- *ne pas avoir été frappé de faillite personnelle.*

Être administrateur « ad hoc » c'est :
- *être acteur de la société civile en accompagnant et représentant les intérêts des enfants victimes.*
- *faire partie d'une équipe de bénévoles engagés dans la protection de l'enfance.*

PÔLE HÉBERGEMENT ET PROTECTION *Accueillir*

"Un homme n'est jamais si grand
que lorsqu'il est à genoux
pour aider un enfant."

PYTHAGORE (VIème siècle avant JC)

Pour la sécurité de l'enfant ou de l'adolescent, le juge peut décider de l'éloigner de son cadre familial. Les familles en difficulté peuvent également solliciter l'Aide Sociale à l'Enfance. La Sauvegarde26 propose alors différentes solutions pour adapter au mieux le type d'accueil à la situation.

Le jeune peut être hébergé en maison d'enfants (villa éducative), en famille d'accueil, en appartement ou foyer de jeunes travailleurs. D'autres solutions peuvent également être proposées en fonction de l'âge et du projet individualisé de chacun (famille de parrainage bénévole, domicile d'une personne-ressource, hébergement provisoire…).

Objectif : Accueillir et protéger chaque mineur en veillant à sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son éducation et sa socialisation, en lui proposant un cadre de vie sécurisant et en lui donnant des repères.

Les **maisons d'enfants** dites « **villas éducatives** » recréent à partir d'un petit collectif les conditions d'une vie quotidienne permettant à chacun de bien grandir. Une modalité d'accompagnement « hors les murs » en **hébergement diversifié** permet d'adapter le suivi à la situation de chacun.

Le **Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs** (SAGAJM) les accompagne vers l'autonomie à partir de leur insertion professionnelle ou scolaire, et de leur hébergement.

Le **Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial** (SAPMF) suit les enfants chez leurs parents la plupart du temps, mais peut proposer un autre hébergement à tout moment.

Les **séjours de rupture et d'apaisement** constituent pour des jeunes en grande difficulté un temps de rupture avec leur milieu de vie et leur environnement. À travers un cadre suffisamment sécurisant et cadrant, ils visent l'apaisement et le changement de comportement du jeune accueilli.

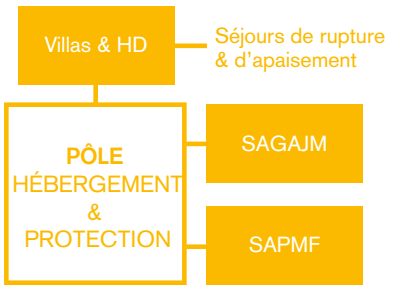

VILLAS ÉDUCATIVES ET HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

A Valence, deux maisons d'enfants à caractère social (MECS), la villa des « ados » et la villa des « petits », accueillent dans de petites unités de vie des jeunes de 6 à 17 ans. Au-delà de l'accompagnement de chacun dans la vie quotidienne, l'objectif est de favoriser son bien-être et d'encourager son insertion sociale et professionnelle, en articulant projet individuel et vie de groupe. Les éducateurs travaillent en lien avec la famille des enfants. Certains jeunes bénéficient d'un accompagnement « sur mesure » et « hors les murs » à partir de la villa des « ados », afin de pouvoir avancer dans leur projet personnalisé et se préparer à l'autonomie.

Chiffres-clés

Nombre de journées (CPOM Drôme) : 7 558.
- Taux d'occupation : 98,6 %.
- Nombre de bénéficiaires : 29.
- 26 candidatures, dont 9 demandes annulées, pour 9 admissions (47 % des demandes maintenues).

Faits notables

- 15 filles et 14 garçons.
- 86,3 % du nombre total d'enfants et d'adolescents accompagnés en 2017 sont issus de familles monoparentales ; 48,3 % ont vécu des violences intrafamiliales ; 38 % ont au moins 1 parent décédé.
- Origine géographique : 11 de Valence et environs, 4 de Romans et environs, 4 de Montélimar et environs, 2 de Crest et environs.
- Activité (21 présents au 31 décembre) : 11 en scolarité classique (dont CAP), 3 en scolarité adaptée (ITEP/SEGPA/SESSAD), 7 en décrochage, 1 orienté vers Tremplin, 7 en formation (CFA/lycée pro/service civique).
- Soin : 4 enfants étaient suivis par le CMP, 1 enfant suivi par un psychologue libéral, 1 adolescent suivi par un pédopsychiatre de la MDA.
- 9 adolescents ont bénéficié d'un accompagnement en hébergement diversifié, dont 5 jusqu'à leur majorité.
- Durée moyenne du placement : 1 an et 7 mois (de 3 mois à 5 ans).
- Orientation pour les 8 sortants (aucun sur la villa des « petits ») : 2 retours en famille, 2 en autonomie, 2 en SAGAJM, 1 au CHD avec mise sous protection judiciaire, 1 mainlevée de placement.

Réalisations

- Pour la villa Arc-en-ciel (enfants) : camps d'été de 4 jours à La-Chapelle-en-Vercors, nombreuses activités de loisirs et sorties à la journée, événements festifs (carnaval, Halloween, fête de Noël), atelier portant sur l'hygiène bucco-dentaire, organisation d'une « journée des papas » (promenade équestre) et d'une « journée des mamans » (activités manuelles).
- Pour la villa Roberval (ados) : participation au Festival « Japan touch Haru » à Lyon, camps d'été en Ardèche, participation aux travaux de réaménagement conduits au sein de la villa, organisation d'une journée des familles au parc de Lorient, confection du repas de Noël et invitation des parents.
- 163 visites médiatisées pour la villa des petits et 30 pour la villa des adolescents, concernant 7 enfants et 7 parents, ont été organisées pour permettre aux enfants de rencontrer leurs parents dans de bonnes conditions.
- Présence de 2 jeunes en service volontaire européen sur les 2 villas, un jeune espagnol et un jeune allemand : accompagnements, aide aux devoirs, animation d'activités sportives et culturelles.
- Le programme de résilience adapté s'est poursuivi au sein de la Villa Arc-en-ciel (voir rapport 2016 page 13).

Enjeux et perspectives

- Objectifs CPOM en cours de réalisation : renforcer l'accompagnement des familles, développer la préparation à l'autonomie en lien avec une redéfinition du projet d'hébergement diversifié, développer une réflexion portant sur l'accueil de jeunes en grande souffrance sur le plan psychologique et présentant par ailleurs d'importants problèmes de socialisation.
- Les villas éducatives sont la seule solution d'hébergement collectif sur l'agglomération de Valence. Cette implantation permet de travailler en proximité avec les familles et de les associer autant que possible au suivi de leur enfant.
- La gestion de groupes d'enfants ou d'adolescents en grande difficulté est un exercice complexe, qui demande aux adultes une posture engagée, sans cesse questionnée par le quotidien de l'hébergement. Forts d'une complémentarité entre l'accueil collectif et l'hébergement diversifié, nous souhaitons continuer à proposer une prise en charge collective dans notre palette de réponses possibles. Au sein d'un petit collectif, la « socialisation » s'appréhende et se travaille au fil du temps, dans l'évolution et la nécessaire adaptation des pratiques.

DATE DE CRÉATION : 1976
L'organisation de l'accueil collectif en petites unités indépendantes dans des lieux différents permet une gestion du quotidien de nature familiale et conviviale, qui exclue l'isolement et le cloisonnement.
L'hébergement diversifié permet la personnalisation de l'accompagnement afin de préparer à l'autonomie, de manière progressive, des jeunes de plus de 16 ans. Cette prise en charge spécifique permet également d'accompagner des adolescents rencontrant des difficultés à vivre au quotidien au sein du collectif.
LOCALISATION : L'hébergement collectif est basé sur deux lieux à Valence :
- la villa Arc-en-ciel : rue Pierre Corneille,
- la villa Roberval : rue Roberval, dans la zone Est du quartier Briffaut.

L'hébergement diversifié est essentiellement basé sur les bassins valentinois et romanais.
Les bureaux du secrétariat et de la direction sont situés au siège de l'association, rue Lesage, à Valence.
CADRE LÉGAL : Le service, qui dépend de l'établissement « Foyer Educatif », est habilité par le Conseil départemental de la Drôme et la Protection Judiciaire de la Jeunesse au titre de l'Article 375 du Code civil relatif à l'assistance éducative et de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.
PUBLIC : Filles et garçons de 6 à 17 ans connaissant des difficultés familiales nécessitant une séparation temporaire.
MISSIONS : Accompagnement éducatif en internat et hébergement diversifié pour protéger le mineur et favoriser son mieux-être et son insertion sociale, scolaire ou professionnelle.
OBJECTIFS :
- Pour les villas éducatives : accueillir, protéger et accompagner chaque jeune en facilitant son parcours éducatif par une adaptation permanente de la structure à ses besoins : accès aux soins, travail du lien avec la famille, scolarité.
- En hébergement diversifié, les objectifs sont similaires, toutefois l'accompagnement vise plus particulièrement l'acquisition du plus grand degré d'autonomie possible, sur le plan comportemental comme sur celui de l'insertion sociale et professionnelle. L'hébergement diversifié peut aussi faire « sas » entre différentes modalités d'accompagnement.

SÉJOURS DE RUPTURE ET D'APAISEMENT

Les séjours de rupture et d'apaisement, basés sur le Dispositif territorial sud à Puygiron, constituent pour des jeunes en grande difficulté un temps de rupture avec leur milieu de vie et leur environnement. À travers un cadre suffisamment sécurisant et cadrant, ils visent l'apaisement et le changement de comportement du jeune accueilli.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 428.
- Nombre de bénéficiaires : 14.
- 43 candidatures pour 12 admissions (28 %).

Faits notables

- 8 garçons et 6 filles.
- Age moyen : 15 ans ½.
- Origine géographique : Deux-Sèvres (5), Bouches-du-Rhône (7), Vaucluse (1), Ardèche (1).
- Durée moyenne : 31 jours.

Réalisations

- Prise en charge personnalisée offrant des espaces de médiation et une mise à distance géographique permettant au jeune d'exprimer son potentiel.
- Structuration de l'activité, élaboration d'un référentiel pédagogique.
- L'activité s'appuie sur les liens privilégiés avec l'association des Amis et Cavaliers du Jabron (ACJ). L'équitation adaptée fait partie des activités proposées quotidiennement, avec des objectifs de passage de galops durant le séjour, particulièrement remotivants pour des jeunes en échec scolaire.
- Modalités : individualisation de la prise en charge, intégration dans la vie du site, contact avec la nature (bois, rivière) et l'animal, accueil bénévole dans un cadre familial, dimension structurante du cadre d'activité et de la vie quotidienne.

Enjeux et perspectives

- Cette activité répond au besoin social des services de l'ASE et du secteur associatif dans la gestion des crises pour les mineurs placés en grande difficulté.
- Face à des adolescents aux problématiques complexes, il convient d'étayer et de sécuriser la prise en charge. Au-delà d'un accompagnement personnalisé au moyen de la médiation animale, il s'agit de construire un suivi spécifique pour des adolescents manifestant des conduites addictives, en garantissant des espaces où pourra être travaillée durant quelques semaines la dimension du soin psychologique.
- Pour répondre à la demande croissante, un projet de lieu de vie et d'accueil à proximité du centre équestre est envisagé.

DATE DE CRÉATION : 2014
CADRE LÉGAL : Article 375 du Code civil.
PUBLIC : Adolescents de 13 à 18 ans accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance.
MISSIONS : Au sein d'une structure rassurante, le séjour de rupture doit permettre au jeune accueilli de « se poser » psychiquement et de découvrir une autre manière de vivre, dans le respect des règles et d'autrui.
OBJECTIFS :
Remobiliser, faire réfléchir le jeune sur son histoire personnelle et familiale, apaiser un climat conflictuel et repartir vers un projet de vie réfléchi et travaillé. Le séjour de rupture doit être un tremplin pour un retour serein dans son environnement d'origine.

L'ASSOCIATION DES AMIS ET CAVALIERS DU JABRON

Partenaire privilégié des séjours de rupture et d'apaisement.

Enzo* est présenté par l'inspectrice de l'Aide Sociale à l'Enfance comme un jeune au parcours chaotique. À 13 ans, déscolarisé, il est présenté comme un mineur ayant des troubles du comportement importants.
Après étude de son dossier, l'équipe donne un avis favorable pour un accueil dans 10 jours. Avant son arrivée, on élabore son planning personnalisé pour les 3 semaines de séjour. On prévoit la prise en charge psychologique, l'équitation adaptée et l'hébergement en famille de parrainage.
Enzo arrive sur le site après plus de 8 heures de route avec son éducateur référent ASE. Il se montre fermé et mutique. Puis, jour après jour, nous observons une évolution de son comportement. Il montre qu'il a des bases éducatives. Il apprécie le contact avec le cheval.
Au fil des jours, Enzo s'ouvre aux autres et se montre attentionné. Il investit l'atelier d'insertion professionnelle proposé en cuisine, et confectionne régulièrement de la pâtisserie. Pendant toute la durée du séjour, il reste en lien avec sa famille. L'appel téléphonique médiatisé hebdomadaire permet de le valoriser vis-à-vis de sa mère et d'inviter cette dernière à poser un regard différent sur son enfant. Un chemin de reconstruction commence…

** Par souci de confidentialité, le prénom a été changé.*

DATE DE CRÉATION POUR L'ASSOCIATION « ACJ » : 1er janvier 2000.
Le centre a été créé par la Prévention Spécialisée de la Sauvegarde26 en 1980, sous le nom de « Jabron Loisirs ».
LOCALISATION : Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar)
PUBLIC : Tout public à partir de 4 ans.
DOUBLE MISSION
- Sportive : ACJ est un centre équestre accueillant tout cavalier désireux de découvrir le monde équestre en médiation animale, loisirs et compétition.
- Sociale : accueil en équitation adaptée de jeunes en difficulté sociale, familiale ou scolaire, et de personnes porteuses de handicap.

OBJECTIFS
- Favoriser les rencontres et les échanges entre les différents publics, promouvoir la cohésion sociale et la mixité.
- Permettre la pratique équestre au plus grand nombre.

ACJ

SAGAJM : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR GRANDS ADOS ET JEUNES MAJEURS

Le SAGAJM permet d'assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs vers l'autonomie nécessaire à leur insertion sociale. Il s'adresse aux grands adolescents et jeunes adultes de 16 à 20 ans résidant dans l'agglomération valentinoise

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 9 650 CPOM Drôme ; 321 hors Drôme.
- Taux d'occupation Drôme : 102 %.
- Nombre de bénéficiaires : 46.
- 32 candidatures pour 18 admissions (56 %).

Faits notables

- 36 majeurs et 10 mineurs.
- 34 en contrat jeune majeur, 4 mineurs confiés par le Conseil départemental de la Drôme et 8 par le Juge des Enfants.
- Une majorité de filles : 31 pour 15 garçons.
- Origine géographique : 22 de Valence et environs, 12 de Romans et Drôme des Collines, 3 de Vallée de la Drôme, 3 de Sud Drôme, 6 d'autres départements.
- Sur les 23 jeunes entrés en 2017, 15 étaient préalablement suivis par d'autres services de la Sauvegarde26, 6 par l'ASE, 1 en MECS.
- Durée moyenne du placement : 17,5 mois.
- Situation des 19 sortants : 4 en logement autonome, 6 retours en famille, 4 en couple, 2 en structure, 3 jeunes hébergés chez des tiers.
- Insertion : 7 en emploi, 6 en recherche d'emploi, 2 scolarisés, 3 en formation, 1 mère au foyer en couple.

Réalisations

- C'est en permettant aux jeunes de faire face à leur besoin d'autonomie que le SAGAJM lutte contre la dépendance, l'exclusion, la marginalisation et la délinquance. À travers la mise à disposition d'un logement autonome, mais aussi en expérimentant l'accès à l'emploi, les jeunes font l'expérience de la « normalité ». À partir de cette mise en situation, ils se donnent les moyens de conserver, transposer ou recréer ce qu'ils ont vécu, et profitent de l'accompagnement éducatif qui leur est proposé pour y parvenir.
- Le travail engagé en 2016 sur le plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ) s'est poursuivi, notamment avec la réactualisation du projet personnalisé.
- Interventions collectives : sorties extérieures, repas de Noël, soirées-débats avec la psychologue. Intervention d'une psychologue et d'une juriste du CIDFF à propos de la relation amoureuse : « entre violence, emprise et respect mutuel ».

Le SAGAJM concourt à redonner aux jeunes confiance en leurs potentialités : c'est un service où chaque jeune part de là où il en est, pour tenter d'aller le plus loin possible.

Enjeux et perspectives

- Le manque de maturité de certains jeunes accueillis complexifie la mise en appartement autonome ou dans le cadre de structures adaptées. Des problèmes d'envahissement, de dégradation, de nuisances sonores, suscitent des litiges avec les bailleurs ou les voisins.
- Les troubles psychologiques doivent être évalués avant l'admission, en raison des soins spécialisés, et de l'accompagnement éducatif spécifique qu'ils nécessitent.
- Suite à l'évaluation externe, une réflexion a été menée sur l'hébergement des plus fragilisés, et la création d'un lieu d'accueil permettant l'organisation d'activités collectives, et repéré par les jeunes comme le lieu du service, point de ralliement et de rencontres formelles et informelles avec les autres jeunes et le personnel éducatif. Un projet de restructuration d'une ancienne villa du Foyer éducatif située à proximité du centre-ville de Valence est à l'étude, les travaux devraient débuter en 2018.

DATE DE CRÉATION : 2007
LOCALISATION : Les bureaux du service se situent au 54 rue Roberval à Valence. L'équipe éducative du SAGAJM intervient essentiellement sur les agglomérations valentinoise et romanaise.
PUBLIC : Grands adolescents et jeunes adultes âgés de 17 à 20 ans.
CADRE LÉGAL :
- Pour les mineurs, la prise en charge se situe dans le champ de l'assistance éducative et relève d'une mesure de placement, judiciaire sur décision du Juge des Enfants ou administrative à l'initiative du représentant du Président du Conseil départemental (Article 375 du Code civil).
- Pour les majeurs, il existe une possibilité de prise en charge temporaire par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance des mineurs émancipés et majeurs de moins de 21 ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources et d'un soutien familial suffisant (Article L222-5 du code de l'Action Sociale et des familles). Dans ce cadre, le jeune majeur est à l'origine de la demande d'accompagnement et sollicite par écrit le Conseil départemental.

MISSIONS : Assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs vers l'autonomie nécessaire à leur insertion sociale et professionnelle.
OBJECTIFS :
- Garantir la satisfaction des besoins primaires et éviter la marginalisation de chaque jeune.
- Accompagner chaque jeune dans sa démarche vers l'autonomie.
- Permettre à chaque jeune de prendre conscience et de développer ses compétences.

C'est en permettant aux jeunes de faire face à leurs besoins d'autonomie que le SAGAJM lutte contre la dépendance, l'exclusion, la marginalisation, la délinquance.

SAPMF : SERVICE D'ADAPTATION PROGRESSIVE EN MILIEU FAMILIAL

Le SAPMF s'adresse à des mineurs confiés au service dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire ou administrative avec maintien au sein du domicile familial. L'accompagnement s'appuie sur la volonté des familles de vivre ensemble et l'envie de développer des capacités pour dépasser les difficultés rencontrées dans l'éducation et la prise en compte des besoins des mineurs. En cas de nécessité, des accueils supplétifs des mineurs hors domicile familial peuvent être mis en place.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 13718, dont 13353 CPOM Drôme et 365 hors Drôme.
- Taux d'occupation : 118 %.
- Nombre de bénéficiaires : 50 (22 familles).
- 34 candidatures (18 fratries) pour 14 admissions (5 fratries), soit 41 %.

Faits notables

- 24 filles et 26 garçons.
- Moyenne d'âge au 31/12/2017 : 9 ans. Âge moyen à l'entrée : 6 ans et 19 mois (entre 18 mois et 14 ans).
- Origine géographique : Valence et environs 33, Romans et Collines 14, Vallée de la Drôme 2, département extérieur 1.
- Principaux motifs de l'accueil (souvent cumulés) : troubles psychologiques d'un parent 27, problèmes de comportement du mineur 23, mineurs enjeux d'un conflit parental 21, absence de cadre éducatif cohérent 19, carences éducatives ou défaut de soins 14, graves difficultés scolaires 14.
- Durée moyenne de la prise en charge : 20 mois (entre 10 et 45 mois).
- Orientation pour les 20 sortants : en famille sans nécessité de suivi 9, placement 7, déménagement avec mesure 4.

DATE DE CRÉATION : 2007
LOCALISATION : Intervention au domicile familial dans un rayon de 20 km autour de Valence. Les locaux institutionnels sont basés au 54 rue de Roberval à Valence.
L'hébergement supplétif est assuré par les deux villas éducatives du Foyer basées à Valence, des assistants familiaux ou des familles de parrainage domiciliées en Drôme ou en Ardèche. Des personnes ressources issues de l'environnement familial peuvent également être sollicitées.
CADRE LÉGAL : Le service, qui dépend de l'établissement « Foyer Educatif », est habilité par le Conseil départemental de la Drôme et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (arrêté d'autorisation pour 31 prises en charge). Il intervient :
- dans le cadre d'une mesure judiciaire sur décision du Juge des Enfants : Le magistrat peut confier le mineur soit directement au SAPMF, soit à l'Aide Sociale à l'Enfance qui peut alors solliciter l'établissement pour mettre en œuvre le placement (Article 375 du Code Civil relatif à l'assistance éducative) ;
- dans le cadre d'une mesure administrative, à la demande ou avec l'accord des parents (Code de l'Action Sociale et des Familles, Article L222-5).

PUBLIC : Le SAPMF s'adresse à des mineurs de 4 à 16 ans hébergés dans leurs familles, et dont la situation (appréciation du danger par le Magistrat ou l'ASE) ne nécessite pas une séparation physique continue.
MISSION : Le SAPMF a pour mission de protéger chaque enfant pris en charge, et d'accompagner ses parents pour qu'ils puissent eux-mêmes être en mesure de le protéger. Paradoxalement, le cadre légal est un placement, mais l'enfant est le plus souvent maintenu dans son milieu de vie : il s'agit de vérifier que le cadre familial ne le met plus en danger. L'intervention éducative s'appuie sur les compétences parentales et vise leur développement.
OBJECTIFS :
- Protéger le mineur en veillant à sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son éducation et sa socialisation.
- Préserver et améliorer le lien parent-enfant, en contribuant à maintenir le mineur dans sa famille.
- Aider, soutenir et guider le milieu familial dans sa fonction parentale, en s'appuyant sur les compétences et l'implication de chacun, sur les services et personnes ressources de l'environnement.

Réalisations

- 37 projets personnalisés et 26 bilans de fin de mesure.
- Actions collectives : ateliers « cuisine » mensuels pour les parents, accompagnement de groupes de mères sur des activités (cours d'aquagym), sorties à la journée pour les enfants lors des vacances scolaires (patinoire, bowling) ou avec des groupes parents-enfants (pique-nique, randonnée).
- Accueils supplétifs pour 21 jeunes (42 % des enfants confiés) dans les villas éducatives (dont 2 accueils en urgence), chez des assistants familiaux ou des familles de parrainage.
- Poursuite du programme de résilience assistée (voir rapport 2016 page 13).

Le SAPMF se caractérise par une capacité d'intervention intensive au domicile familial pour un accompagnement de la famille à partir des actes de la vie quotidienne (rendez-vous médicaux, scolarité, organisation des rythmes…). Cette régularité permet aux référents éducatifs de créer une relation de confiance avec les parents et les enfants, socle indispensable pour garantir la protection des mineurs. De plus, la possibilité de proposer, à tout moment, des temps de séparation permet d'éviter l'explosion du système familial et réduit les risques de passages à l'acte.

Enjeux et perspectives

- Après 10 ans de fonctionnement, le nombre important de demandes auxquelles il ne nous a pas été possible de répondre par manque de place confirme combien les mesures de SAPMF répondent aux attentes des magistrats et des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Conformément aux évolutions attendues dans le cadre du CPOM, le SAPMF s'est engagé dans l'accueil de jeunes enfants. Le rajeunissement du public nécessite de mettre en place de nouvelles modalités d'intervention, d'où le recrutement, début 2018, d'une psychologue spécialisée dans le domaine de la petite enfance.

LA SPÉCIFICITÉ DU SAPMF

Par opposition à une mesure de placement avec séparation, le maintien du mineur au sein du domicile familial a pour objectif de préserver la capacité de mobilisation des parents dans l'exercice de leur parentalité et de développer leurs compétences.

Cet accompagnement de proximité « dans le faire avec » leur donne la possibilité de se rendre compte des évolutions qu'ils sont à même d'apporter et de reprendre confiance en eux.

La mesure de placement SAPMF permet souvent d'éviter le placement qui, outre son coût, impose une rupture dans la relation quotidienne du parent avec son ou ses enfants, génératrice souvent de souffrance, de dévalorisation… pour les uns et/ou les autres. Néanmoins, lorsqu'une mesure de séparation physique doit être envisagée, l'intervention de l'équipe en favorise la préparation, tant avec l'enfant, qu'avec ses parents et le service de placement qui prendra le relais.

PÔLE ACCUEIL FAMILIAL ET PARENTALITÉS *Réunir*

"Aucune force ne peut retenir un enfant qui court retrouver sa famille."

Yasmina KHADRA, L'écrivain, 2003

La Sauvegarde26 propose un panel de services centrés sur la famille et l'accueil familial.

Le **Centre de Placement Familial Spécialisé** (CPFS) accompagne des enfants et des adolescents placés en famille d'accueil en assurant un travail d'accompagnement et de lien avec leurs parents.

Le service **Accueil, Ecoute, Médiation Familiale** (AEMF), à travers son activité de médiation familiale, propose un espace de dialogue aux familles en conflit pour leur permettre d'élaborer leurs propres solutions.

L'**Espace Rencontre** offre un lieu neutre pour permettre l'exercice du droit de visite dans le respect de l'autorité parentale.

Le **Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Educative** (SCOPE) exerce auprès d'enfants et de leurs parents des mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le juge aux affaires familiales.

Le **dispositif d'éviction du conjoint violent** permet de prendre en charge, d'héberger et d'accompagner sur le plan psychologique des auteurs de violence conjugale, afin de protéger la victime et les enfants, et de lutter contre la récidive.

Minerve Médiation est un centre de formation qui intervient dans les situations de conflits pour des personnes ou des groupes qui y sont directement confrontés (médiation, conseil, audit) et pour des professionnels qui accompagnent des personnes en conflit (formation, APP).

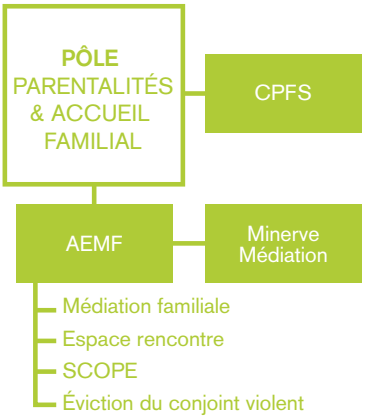

AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE

MÉDIATION FAMILIALE

En groupement solidaire avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'AEMF a pour objectif de préserver et/ou restaurer le lien familial en soutenant et en confortant l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. Outil de résolution des difficultés conjugales et familiales, la médiation est un processus de gestion des conflits, dans l'intérêt de l'enfant, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement des mineurs, dans un esprit de coresponsabilité parentale.

Chiffres-clés

- 547 demandes et 201 processus de médiation terminés en 2017.
- 698 entretiens d'information, 547 demandes de médiation familiale, 1 038 séances, 804 familles reçues.
- 31 permanences auprès des tribunaux, 51 personnes reçues, 11 médiations réalisées.
- 80 % de mesures volontaires, 20 % ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales.
- Bénéficiaires : 804 enfants, dont 747 mineurs et 57 majeurs ; 7 enfants de jeunes détenus et 8 participants du groupe de parole, soit un total de 819.

Faits notables

- 8 médiateurs familiaux diplômés à temps partiel.
- 6 036 appels téléphoniques pour accueillir, orienter, conseiller les familles.
- Territoires d'intervention : Drôme (72 %) et Ardèche (27 %)
- En Drôme ; Grand Valentinois 30 %, Drôme des Collines 34 %, Drôme Provençale 20 %, Vallée de la Drôme 16 %.
- En Ardèche : Aubenas 69 %, Annonay 31 %.
- Typologie des conflits : divorce ou séparation 96 % en Ardèche et 92 % en Drôme, droit de visite pour des grands-parents 2 et 4 %, conflits intergénérationnels 2 et 4 %.
- Durée du processus : moins de 3 mois en grande majorité.
- Issue des processus : accord écrit 28 %, accord oral 28 %, apaisement 21 %, 24 % sans accord ni apaisement.

Réalisations

- 23 informations sur la médiation familiale auprès de partenaires et plusieurs informations collectives auprès du grand public.
- De plus en plus d'enfants participent aux décisions prises par leurs parents, ce qui permet une approche préventive des ruptures de liens entre enfants et parents, et une application plus adaptée des décisions parentales.
- L'accueil téléphonique est une fonction clé : les familles demandent du soutien et de l'écoute sur l'exercice de leur parentalité en lien avec leur séparation. Permanence téléphonique des médiateurs 2 mercredis par mois.
- Groupe de parole pour les enfants de parents séparés : 12 séances organisées (3 cycles de 4 séances), pour 11 enfants de 6 à 11 ans, participation de 16 parents (un accueil des parents est proposé lors de la première et de la dernière séance).
- Partenariats : avec le TGI de Valence et le TGI de Privas ; participation aux instances du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD).
- Participation à des actions sur la parentalité avec la CAF26, la CAF07 et le CIDFF lors de l'information collective : « parents après la séparation ».
- La coordinatrice du service en partenariat avec le DTS a reçu des jeunes détenus en placement extérieur pour un soutien à la parentalité : 4 séances ont été réalisées au bénéfice de 4 détenus.
- Mise en place de 5 médiations à distance par le biais du logiciel Skype, lorsque l'un des deux parents habite loin du département.
- Audit de la CAF d'Ardèche attestant de l'adéquation entre les subventions perçues et leur utilisation (conformité au cahier des charges CNAF), et d'une organisation satisfaisante malgré des contraintes liées à la suractivité.

Enjeux et perspectives

- Développement de médiations parents-adolescents et médiations de couple.
- Participation, en partenariat avec la CAF, le CIDFF et les avocats, à la mise en œuvre de l'offre de service nationale « Parents après la séparation » qui propose des séances collectives aux parents présentant les conséquences de la séparation aux niveaux juridique, social et psychologique, ainsi que les services pouvant les accompagner.

mediationfamilialedromeardeche.fr

DATE DE CRÉATION : 1992
LOCALISATION : Drôme : Valence, Montélimar, Bourg-de-Péage, Die, Nyons, Saint-Vallier / Ardèche : Aubenas, Annonay.
CADRE D'INTERVENTION : L'AEMF est un service conventionné par la CAF et la MSA depuis 2007. Il est habilité « Justice » pour exercer des médiations pénales et la fonction de délégué du procureur.
PUBLIC : Famille, parents, enfants, grands-parents, fratries majeures.
MISSION : Outil de résolution des conflits conjugaux et familiaux dans l'intérêt de l'enfant, c'est un processus de gestion des conflits, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement de ceux des enfants.
Il s'agit de :
- Accompagner les conflits familiaux liés à une séparation, une rupture de lien
- Préserver ou restaurer le lien familial.
- Restaurer la communication pour une coresponsabilité parentale.
- Élaborer ensemble des décisions qui conviennent à chacun.

OBJECTIFS :
- Faciliter l'apaisement du conflit, reprise de la communication.
- Favoriser les accords écrits ou oraux des parents - notion de « co-responsabilité parentale dans l'intérêt de l'enfant ».
- Entretenir les solidarités familiales.

AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE
ESPACE RENCONTRE

L'Espace Rencontre est un lieu d'accueil et de retrouvailles, de médiations spécifiques, de construction d'actes de négociation parentale. Il permet l'exercice du droit de visite, sa facilitation ou sa restauration, et l'organisation des modalités concrètes de son application dans le respect de l'autorité parentale.

Chiffres-clés

- Nombre de demandes : 92 (en hausse : 85 en 2016).
- 183 mesures (dont 30 en attente) ; 511 visites ; 323 entretiens parents.
- Nombre de bénéficiaires : 122 enfants.

Faits notables

- 44 enfants de 0-3 ans (36 %).
- Les demandes ont augmenté du fait d'un partenariat accru avec le TGI de Valence.
- Durée moyenne des mesures : 8 mois.
- 32 % de parents visiteurs domiciliés hors du département, qui se déplacent en train, voire en avion pour pouvoir exercer leur droit de visite.
- 90 % des mesures sont prononcées par un Juge aux Affaires Familiales, 1 % par un Juge des Enfants, 9 % par une Cour d'Appel.
- Issue des mesures : 21 accords parentaux, 22 demandes de renouvellement auprès du JAF, 8 mesures interrompues à la demande du parent visiteur, 37 non mises en place des visites.
- Le délai d'attente actuel est de 2,5 mois, il diminue depuis 4 ans.

Réalisations

- Le délai d'attente pour la mise en œuvre du droit de visite a nettement diminué du fait de temps supplémentaires d'accueillantes sur le dernier trimestre.
- Intensification des entretiens avec les parents les mercredis, mise en place de bilans et temps de régulation avec des familles en dehors des temps de visites.
- Renforcement des liens entre le service de médiation familiale, l'espace rencontre et le SCOPE.
- Progressivité dans l'accueil de certaines familles : sortie, relais journée.
- Accueil ouvert à la famille élargie de l'enfant ou adolescent (beaux-parents, grands-parents, demi-frère et sœur).
- Action de soutien à la parentalité autour des soins pour les très jeunes enfants.

Enjeux et perspectives

- L'Espace Rencontre de l'AEMF est le seul sur le département de la Drôme. Les JAF sont demandeurs de cette prestation ; ils sont dans l'obligation de réguler leurs demandes.
- L'AEMF, sélectionnée pour participer à une recherche-action nationale menée par la FENAMEF portant sur l'Analyse des Pratiques en Espace Rencontre, a accueilli quelques jours un chercheur en immersion au sein de l'espace rencontre.

PAS À PAS VERS LA CONSTRUCTION D'UNE PARENTALITÉ APAISÉE

Monsieur ne voit plus sa fille depuis 2 ans, ses conditions de vie sont précaires, peu rassurantes pour la maman de Chloé*. Il s'impliquait peu dans la vie de son enfant, préoccupé par sa propre « survie ». L'espace rencontre est proposé par le Juge aux affaires familiales pour une durée de 6 mois, il se prolongera de 2 mois afin d'accompagner la progressivité du droit de visite jusqu'à un accord des parents en fin de mesure.

Chloé arrive à chaque fois les sourcils froncés, mal à l'aise. Elle a besoin de temps avant de retrouver une certaine spontanéité dans le lien avec son père. Une complicité entre Monsieur et sa fille se retisse au fil des rencontres. Père et fille jouent, dessinent, rient et échangent. Chloé teste parfois l'autorité de son père par des refus ou des oppositions, ce que Monsieur parvient à gérer en présence des accueillantes. Madame nous sollicite avec facilité entre chaque visite dès qu'elle perçoit une difficulté dans le lien de l'enfant avec son père, nous permettant de créer une relation de confiance avec elle. Des échanges entre les deux parents s'amorcent au sein de l'espace rencontre ainsi que dans le cadre d'un bilan commun. Les parents ont la possibilité de parler ensemble de leur fille. Nous invitons chaque parent à réfléchir à la suite. Afin d'anticiper la fin de l'accompagnement, nous proposons à Monsieur des temps de sorties extérieures avec Chloé. Madame donne son accord. Monsieur accepte de prendre le numéro de téléphone de l'espace rencontre au cas où… Il se montre rassurant. Plusieurs sorties vont pouvoir s'organiser.

Lors de la dernière visite, les parents vont s'entendre et écrire un accord en présence des accueillantes sur de nouvelles modalités de droit de visite et d'hébergement qu'ils pourront faire valider auprès du JAF.

Monsieur verra Chloé sur des journées dans un premier temps, puis deux week-ends par mois chez lui.

** Par souci de confidentialité, le prénom a été changé.*

DATE DE CRÉATION : 2010, reprise de l'activité du Rayon de Soleil.
LOCALISATION : Valence.
CADRE D'INTERVENTION : L'AEMF est un service conventionné et agréé par la Préfecture de la Drôme, bénéficiant de conventions de financement avec la CAF de la Drôme, le Conseil départemental de la Drôme, le ministère de la Justice.
PUBLIC : Parents, grands-parents, enfants.
OBJECTIFS :
- Restaurer le lien entre parents et enfants lorsque leurs relations sont interrompues ou rendues difficiles par le conflit.
- Favoriser le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas, lorsqu'il n'existe pas d'autre solution.

AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE
CENTRE DE FORMATION

Minerve Médiation est un centre de formation qui intervient dans les situations de conflits pour des personnes ou des groupes qui y sont directement confrontés (médiation, conseil, audit) et pour des professionnels qui accompagnent des personnes en conflit (formation, analyse de la pratique professionnelle).

Chiffres-clés

- 21 formations distinctes.
- Bénéficiaires : 219 personnes formées dans 16 institutions différentes : médiateurs, bénévoles, lycéens, animateurs, travailleurs sociaux.

Réalisations et perspectives

- Minerve-Médiation déploie dorénavant ses compétences sur 4 activités : formation, analyse de la pratique professionnelle, médiation et audit.
- Mise en ligne du site web de l'activité en juin 2017, de la charte graphique et des brochures de présentation des formations.
- La dynamique du conflit, le livre de Claire BONNELLE, a été désigné Lauréat du prix du livre de médiation 2017.

Enjeux et perspectives

- Référencement du centre de formation sur la plateforme « Datadock » qui certifie la qualité des organismes de formation.
- Renforcement de l'équipe avec de nouveaux formateurs et médiateurs non familiaux.
- Développement des activités audit/conseil et médiation non familiale.
- Poursuite du développement de l'activité de formation en France (Toulouse, Pau, après Paris, Marseille et Lyon).
- Expérimentation de médiations sur demande de la MSA dans les entreprises agricoles (GAEC) qui rencontrent des conflits entre exploitants.

minerve-mediation.org

DATE DE CRÉATION : 2012
LIEUX D'INTERVENTION : Valence ou sur demande en intra.
PUBLIC : Intervenants sociaux travaillant auprès des familles en conflit ; tous publics : institutions, école, lycée, administration, médiateurs familiaux, etc.

AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE
SCOPE : SERVICE DE CONSULTATION ET D'ORIENTATION PSYCHOLOGIQUE ET ÉDUCATIVE

Le SCOPE exerce des mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le Juge aux Affaires Familiales.
Les missions SCOPE sont assurées par des psychologues.

Chiffres-clés

- Nombre de demandes : 34 dossiers reçus, dont 32 émanant du TGI de Valence et 2 d'Ardèche.
- 21 dossiers démarrés, 13 dossiers en attente au 31 décembre 2017.
- 34 dossiers rendus.
- Nombre de bénéficiaires : 71 enfants (43 en 2016).

Faits notables

- Dans chaque mesure SCOPE menée, chacune des parties adhérait à la mesure et était investie lors des entretiens.
- Profils des familles : difficultés psychiques du ou des parents (sans trouble psychiatrique avéré) ; difficulté à constituer un couple parental alors que le couple conjugal n'existe plus, difficulté pour l'enfant à surmonter la problématique œdipienne (identification au parent de même sexe, lien d'amour au parent de sexe opposé) liée notamment à la question de la séparation, « enfants symptômes » qui portent inconsciemment les difficultés psychiques du ou des parents, du couple parental avec des problématiques psychiques transgénérationnelles.

DATE DE CRÉATION : reprise de l'activité du service IOE (actuel SIE) de l'association en mai 2011
LOCALISATION : Valence
PUBLIC : Parents, enfants
MISSION : Mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le Juge aux Affaires Familiales
OBJECTIFS : Examens psychologiques dans des situations familiales difficiles et conflictuelles qui concernent des enfants confrontés aux effets du divorce ou de la séparation de leurs parents.
Le rapport transmis au Juge aux Affaires Familiales est une aide à sa décision.

Réalisations

- Les outils utilisés dans le cadre des mesures étaient des entretiens semi-directifs pour les parents, des entretiens semi-directifs pour les enfants âgés de plus de 12 ans et le jeu et la passation d'un test de personnalité dans le cadre des rencontres avec des enfants de moins de 12 ans. Des entretiens téléphoniques ont également été réalisés avec les professionnels de l'éducation nationale et de santé concernés.
- Les conclusions des rapports en fin de mesures ont pu proposer une augmentation progressive du temps d'hébergement du parent ne bénéficiant pas de l'hébergement principal, une médiation familiale pour apaiser le lien entre les 2 parents, influençant ainsi le lien entre parents et enfants, un espace rencontre afin d'offrir des conditions propices pour que parent et enfant puissent renouer des liens en toute sécurité et préconisait majoritairement une thérapie individuelle et/ou familiale.
- En 2017, 9 psychologues sont intervenus sur les mesures SCOPE.
- Des rencontres de partage d'expérience et de réflexion ont été instaurées pour harmoniser et penser les pratiques.

AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE
DISPOSITIF D'ÉVICTION DU CONJOINT VIOLENT

En quoi consiste le dispositif :
- Prise en charge des auteurs
- Accompagnement psychologique individuel et en groupe
- Hébergement d'urgence
- Protection de la victime et des enfants
- Lutte contre la récidive.

Chiffres-clés

8 auteurs, seules 2 situations ayant débouché sur un suivi : 1 (sur 5 demandes) dossier a fait l'objet d'une éviction contrainte, 1 (sur 3 demandes) d'une démarche volontaire.

Faits notables

Les 2 auteurs suivis étaient des hommes.

Réalisations

- 1 auteur a bénéficié sur une période de 6 mois :
  - d'un entretien par semaine avec la psychologue,
  - d'un rendez-vous tous les 15 jours avec un travailleur social,
  - d'un hébergement mis à disposition par l'association.
- La situation a débouché sur une remise en couple avec préconisation de médiation familiale.
- Le second auteur, dans une démarche volontaire, a été suivi sur une période de 6 mois à raison de 2 séances cliniques individuelles par mois.
- Il a pu bénéficier d'une écoute bienveillante auprès d'un professionnel pour pouvoir déposer sa souffrance, ses conflits intrapsychiques et interpersonnels, effectuer un bilan sur son parcours de vie, comprendre les mécanismes qui ont inscrit le couple dans une dynamique violente.
- Les femmes victimes ont été suivies régulièrement par le CIDFF en lien avec notre dispositif.

Enjeux et perspectives

- Faute d'un nombre suffisant de saisines, l'action du dispositif prend fin au terme de l'année 2017.
- Le dispositif de prise en charge des auteurs de violence conjugale n'a pas présenté un « rendement » suffisant pour démontrer, non pas la pertinence du projet (des recherches québécoises récentes montrent que la prise en charge de l'auteur permet de casser les répétitions et de préserver les enfants), mais celle de son inscription dans le paysage drômois. Si la nécessité de s'intéresser aux « agresseurs-auteurs » ne fait plus débat, les modalités de prise en charge et les programmes de traitement pour les hommes violents suscitent de nombreuses interrogations sur le cadre, le contenu et le sens à donner à ce type d'intervention.
- Les besoins restent entiers en ce qui concerne la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales : éducation des jeunes, sensibilisation du grand public, formation des professionnels à la détection des situations, à la protection et à l'accompagnement des victimes, en premier lieu les enfants.

DATE DE CRÉATION : 2015
LIEU D'INTERVENTION : Valence
CADRE D'INTERVENTION : Convention multi-partenariale triennale relative à l'accompagnement des auteurs de violence ; Intervention à la demande de la Justice ou dans une démarche volontaire.
PUBLIC : Auteurs de violence conjugale.
OBJECTIFS : Accompagner l'auteur et favoriser sa prise de conscience afin de prévenir la récidive ; accompagnement thérapeutique et social.

CPFS : CENTRE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

Le CPFS est un dispositif d'accueil familial spécialisé pour les adolescents qui associe l'action d'une ou plusieurs familles d'accueil («accueil familial») et celle d'autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologue, animateur, maîtresse de maison).

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 15 561, dont 14 962 pour le département de la Drôme (96 %).
- Nombre de bénéficiaires : 51, dont 32 en continu.
- 22 candidatures pour 9 admissions (41 %).

Faits notables

- 27 garçons (53 %), 24 filles.
- Age moyen : 13 ans et 9 mois ; légère tendance au rajeunissement, plus marqué chez les filles.
- 80 % de prises en charge ASE, 20 % de placement direct par le Juge des Enfants.
- Origine géographique : 37 % Drôme des Collines, 32 % Grand Valentinois, 17 % Drôme Provençale, 9 % Vallée de la Drôme, 5 % départements extérieurs.
- Motifs de placement : maltraitance psychologique 59 %, maltraitance physique 30 %, violences intrafamiliales 40 %
- 58 % suivent une scolarité en éducation spécialisée (CLIS, ULIS, SEGPA, IME, ITEP, hôpital de jour), 48 % des jeunes suivent une scolarité «classique», 8 % sont suivis dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire ou d'un dispositif d'insertion.
- Durée moyenne du placement : 2 ans.
- Orientation pour les 11 sortants : 7 retours en famille (60 %), dont 4 avec une mesure d'AEMO, 2 en autonomie, dont 1 au SAGAJM, 2 en MECS.
- 80 % des assistants familiaux du CPFS résident dans une zone rurale.

DATE DE CRÉATION : 1971
LIEUX D'ACCUEIL ET D'INTERVENTION :
Le CPFS intervient sur l'ensemble du département de la Drôme et sur les 4 territoires d'action sociale du Pôle Enfance-Famille-Santé : Drôme des Collines, Drôme Provençale, Vallée de la Drôme et Grand Valentinois.
- Siège social : 7 et 9 rue Lesage, 26000 Valence.
- Équipe psycho-éducative et accueil des adolescents : 51 rue Georges Bonnet, 26000 Valence.
- Accueil et hébergement des adolescents : domiciles des assistants familiaux, département de la Drôme et départements limitrophes.

HABILITATION : au titre de l'Assistance Éducative et de l'Ordonnance du 2 février 1945. Convention au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.
PUBLIC : Enfants et adolescents (4-17 ans) et exceptionnellement jeunes majeurs (18-21 ans).
MISSIONS : Mesures de protection des mineurs dans le cadre de placements judiciaires ou administratifs.
Le placement familial spécialisé ne se résume pas à l'accueil familial, même si celui-ci constitue le creuset de la prise en charge. C'est également une action d'accompagnement et de soutien à la parentalité, et plus largement auprès de la famille du mineur (fratrie, ascendants…).
OBJECTIFS :
- Protéger et accompagner enfants et adolescents dans des situations de ruptures familiales.
- Permettre aux enfants et adolescents de retrouver une place dans leur famille d'origine et/ou les accompagner dans leur insertion scolaire, professionnelle et sociale.
- Aider à la compréhension des traumatismes vécus au moyen d'une prise en charge éducative et thérapeutique adaptée.

Réalisations

- Axes de travail : démarche qualité, groupe d'expression et formation «Bientraitance», mise en place du logiciel de dossier informatisé de l'usager, partenariat avec la Maison des Marches, renforcement de la plateforme d'accueil rue Bonnet et intensification de l'accompagnement scolaire et des projets collectifs.
- Accueil en journée des décrocheurs scolaires par l'éducateur scolaire-animation-insertion, dont la mission est d'éviter les ruptures d'accueil familial, accompagner les exclusions scolaires, développer des activités de médiation pédagogique et organiser des activités collectives : 28 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement scolaire.
- 15 activités collectives : visite de musée, peinture murale, jeu d'échecs, festival de musique, jeux de rôle, repas, fête des diplômés, atelier cuisine, sorties équitation, kayak et karting, financée par un chantier «lavage de voiture».
- Accueil et accompagnement d'un nombre croissant de jeunes porteurs de handicaps physiques ou intellectuels, parfois associés et parfois lourds – en 2017, 2 jeunes autistes.
- Objectifs CPOM atteints : réduction du nombre de places, rajeunissement des enfants, accueil en appartement (accès à l'autonomie et préparation à la sortie), accueil individualisé de jeunes avec difficultés psychologiques, psychiatriques et troubles de l'attachement (2/3), accueils à effets thérapeutiques.
- Poursuite de la mise à disposition pour l'AEMF de la villa du CPFS située rue Georges Bonnet à Valence, 2 week-ends et 2 samedis par mois, afin de faciliter la reprise de liens parents-enfants dans le cadre de l'Espace Rencontre de l'AEMF.dispositifs, pour des jeunes aux limites de la déficience, sans possibilité d'accueil familial ni d'accueil spécialisé, pose la question sociale de l'autonomie et doit nous orienter vers un partenariat plus fort avec l'ARS.

Enjeux et perspectives

- L'exigence de l'ASE de confier les jeunes proches de leur territoire et environnement de vie (famille, scolarité, etc.) est une contrainte nouvelle.
- Les situations des jeunes qui nous sont confiés sont complexes. Les ruptures de lien et les traumatismes subis, corrélés à des handicaps avérés, demandent un accompagnement et des formations adaptées et régulières pour les assistants familiaux. Nous devons développer des soutiens et relais permanents afin d'éviter les ruptures d'accueil.
- Nous nous trouvons régulièrement confrontés à l'absence de réponse pour des relais institutionnels spécialisés. Malgré les décisions MDPH, nous sommes dans l'impossibilité de trouver des orientations : pénurie de places en ESAT et hébergement, liste d'attente en IME et IMPRO, absence de places en accueil PAPH…
- Activité continue des contrats jeunes majeurs : les problèmes d'abandon parental associés aux troubles psychiques graves des jeunes adultes imposent d'anticiper des relais et des expérimentations en logement autonome. La sortie des dispositifs, pour des jeunes aux limites de la déficience, sans possibilité d'accueil familial ni d'accueil spécialisé, pose la question sociale de l'autonomie et doit nous orienter vers un partenariat plus fort avec l'ARS.

UNE IMAGE DE LA PRÉCARITÉ À L'INSTANT T

Précarité sociale :
Caractérisation des parents au niveau des minima sociaux et activités professionnelles : sur 41 situations d'enfants, 63 % des parents ne travaillent pas (46 sur 72 parents).

Précarité des liens :
- 1 situation avec délégation d'autorité parentale.
- 1 déclaration judiciaire de délaissement parental en cours.
- 34,5 % des jeunes n'ont plus de lien avec leurs 2 parents (abandon, absence de liens), majoritairement les parents sont vivants.On peut faire l'hypothèse qu'entre 21 et 25 ans, ces jeunes risquent de connaître une situation d'exclusion dès lors qu'ils ne disposent d'aucune ressource familiale.
- 36,5 % ont un lien avec un seul de leurs parents.
- Seuls 29 % ont des liens avec leurs 2 parents (12 sur 41).
« Lien » = ce qui s'inscrit dans une régularité.
- Tous sont accueillis dans des familles d'accueil.

Le CPFS travaille en direction de la famille d'une part, en faveur de l'autonomie d'autre part.

PÔLE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS *Contenir*

"L'éducation est l'arme la plus puissante qui puisse être utilisée pour changer le monde."

Nelson MANDELA (1918-2013)

Lorsqu'un adolescent enfreint la loi, le Juge des Enfants peut prendre une mesure pénale de placement au titre de l'ordonnance du 2 février 1945. Il s'agit de contenir l'adolescent et de l'accompagner dans l'élaboration d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle.

Le **Centre Éducatif Renforcé** (CER) propose à l'adolescent une rupture temporaire avec son milieu pour éviter qu'il ne s'enlise dans la délinquance.

Le **Centre Éducatif Fermé** (CEF) est une alternative éducative à l'incarcération, basée sur du soin psychologique et psychiatrique.

Le **Centre d'Hébergement Diversifié** (CHD) est un sas d'accompagnement sur mesure vers l'autonomie, à partir d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

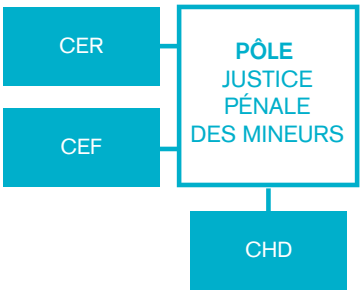

CER : CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ

Basé à Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar), le CER accueille des garçons qui ont commis des actes de délinquance, et leur offre, durant les 4 mois de placement, un cadre contenant, structurant et bienveillant favorisant leur remobilisation. L'accueil se fait durant les premières semaines en très petit collectif dans une villa dédiée, dans un cadre naturel et convivial, jouxtant un centre équestre. Durant la seconde partie du séjour, chaque jeune est hébergé individuellement chez une famille de parrainage bénévole. Un programme soutenu d'activités est élaboré pour chacun, afin de le préparer à investir un projet social et professionnel après son placement, et ainsi prévenir la récidive des délits.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 1 976.
- Taux d'occupation : 90 %.
- Nombre de bénéficiaires total : 21.
- 186 candidatures pour 16 admissions (8,6 %).
- Depuis 1997, le CER a accueilli 282 mineurs.

Faits notables

- Âge moyen à l'entrée : 16 ans.
- Origine géographique : 3 de la Drôme, 3 de la Loire, 3 de Savoie, 1 des Bouches-du-Rhône, 1 des Deux-Sèvres, 1 du Gard, 1 de l'Hérault, 1 d'Isère, 1 du Rhône, 1 de la Saône-et-Loire, 1 de Seine-et-Marne.
- Principaux motifs de placement : passages à l'acte délictueux récurrents, rupture familiale, déscolarisation de plus de 6 mois, désocialisation, mise en danger de soi et d'autrui.
- Durée moyenne de placement pour les 17 sortants : 4 mois et 11 jours.
- 34 entreprises ont accueilli les jeunes sur 647 journées de stage. En moyenne, un jeune réalise 38 journées de stage durant son placement au CER.
- Situation à la sortie des 17 jeunes ayant fini leur placement : 13 (76 %) retours en famille avec un suivi PJJ en milieu ouvert, 3 placés en foyer (MECS) ou hébergement diversifié et 1 en EPM.

Réalisations

- Des échanges entre différents CER dépendant de la DIR-PJJ Centre Est ont été engagés, en lien avec la Sauvegarde 42 et l'APLER.
- En novembre, les jeunes du CER ont relevé le défi sportif de rallier en vélo Montélimar à Saint-Étienne en une journée, en s'associant au projet « Défi pour l'emploi » au profit des jeunes de la prévention spécialisée. Les fonds récoltés ont permis le financement de contrats de chantiers éducatifs.
- L'insertion socioprofessionnelle fait l'objet d'une attention particulière : mise en place de « l'atelier projet » sur la villa (travail sur ordinateur, simulation d'entretiens, préparation de CV, recherche de stage),
- La «phase passerelle», qui permet une transition pédagogique entre les Modules 2 et 3, est opérationnelle et permet d'évaluer plus finement l'attitude et l'ouverture des jeunes accueillis dans le monde professionnel, notamment à travers une évaluation en chantier, et des ateliers d'insertion professionnelle (« AIP ») avec XP2i.

Enjeux et perspectives

- Le principal atout du CER de Puygiron est sa force d'adaptation et de mobilisation dans les réponses apportées à chaque jeune dans son projet post-CER.
- À la différence des autres CER qui fonctionnent en sessions, l'accueil des jeunes en file active permet une plus grande individualisation des suivis et un contrat d'activité supérieur, avec un nombre de journées plus important.
- En 2018, nous avons engagé l'actualisation du projet de service dans le cadre de la procédure d'habilitation.
- En cours : poursuite du travail autour de la cohésion d'équipe, participation au groupe de travail sur les CER porté par la CNAPE, réactualisation du plan d'amélioration continue de la qualité 2018-2022, travail de réflexion autour de la laïcité et du fait religieux en institution.

PARCOURS D'UN JEUNE

Lucas* est un jeune homme de 17 ans qui fait face à des difficultés psychiques : il est sous traitement neuroleptique depuis plusieurs années. Il a été confronté dès son plus jeune âge à des déconvenues familiales, violences conjugales, divorce de ses parents puis décès de son père. Son mal-être a donné lieu à de nombreux passages à l'acte et à une scission dans la relation avec sa mère.
Lucas est suivi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ; tous les placements ordonnés se sont soldés par des échecs, passages à l'acte violents, fugues. Il a trouvé refuge dans l'errance et les actes délictueux pour survivre. Ses passages à l'acte l'ont conduit à l'incarcération.
Au fil des semaines, Lucas a trouvé au CER un lieu d'apaisement. Il a construit un lien de confiance avec les membres de l'équipe éducative, a trouvé des espaces de parole pour confier son mal-être. Il s'est saisi, au fil du placement, de toutes les opportunités de rencontres et d'expériences à vivre. Grâce aux différents ateliers et stages en entreprise, il s'est senti considéré, valorisé.
Ces expériences positives lui ont permis d'évoluer, d'acquérir de l'estime et de la confiance en soi. Il a souhaité solliciter le magistrat prescripteur afin de prolonger son placement au CER, dans un souhait de poursuivre sa progression et de consolider ses acquis. Un chemin de reconstruction est entamé !

** Par souci de confidentialité, le prénom a été changé.*

DATE DE CRÉATION : 1997
LOCALISATION : Les bureaux administratifs et la villa d'hébergement sont situés sur le Dispositif Territorial Sud à Puygiron.
HABILITATION : Le CER de Puygiron relève du SAH (secteur associatif habilité) de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeune) et accueille des jeunes au titre de l'Ordonnance du 2 février 1945.
PUBLIC : Garçons délinquants âgés de 15 à 17 ½ ans.
MISSIONS :
Le CER a pour vocation de proposer une rupture dans le parcours du jeune, mais aussi un cadre contenant, structurant et bienveillant à des mineurs délinquants.
Le placement judiciaire du jeune dans le service est de 4 mois et s'effectue sur un mode de file active (ouverture toute l'année). Les missions du service s'articulent autour de trois modules :
- Module 1 : Accueil et décadrage.
- Module 2 : Hébergement en petit collectif.
- Module 3 : Préparation du projet post-CER en famille de parrainage.

OBJECTIFS :
- Rupture avec l'environnement habituel.
- Travail sur la personnalité (estime de soi, soins).
- Préparation du projet post-CER (projet d'insertion socioprofessionnelle).

"La vie est comme un arc-en-ciel : il lui faut à la fois de la pluie et du soleil pour que ses couleurs apparaissent" A. RAMAIYA

CEF : CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ

Alternative à l'incarcération, le CEF, basé à Valence, accueille un groupe de 12 garçons délinquants multirécidivistes. Il s'agit d'élaborer pour chaque jeune une trajectoire personnalisée et de définir un projet individualisé d'insertion sociale et professionnelle au cours des 6 mois de placement.
Le projet éducatif est construit en fonction des particularités et de la personnalité de chacun, dans une approche de soin psychologique et/ou psychiatrique, à partir des observations croisées des différents pôles d'intervention du centre : éducatif, médico-psychologique, scolaire, professionnel, sportif, artistique, vie quotidienne.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 3 131.
- Taux d'occupation : 84,10 %.
- Nombre de bénéficiaires 2016 : 46.
- 644 candidatures pour 35 admissions (5,43 %).
- Depuis 2003, le CEF a accueilli 359 mineurs.

Faits notables

- Âge moyen à l'entrée : 16 ans et 8 mois.
- Sur les 36 jeunes admis en 2017, 6 ne sont jamais arrivés.
- Origine géographique : région Centre-Est (Valence, Saint-Etienne, Lyon, Grenoble, Chambéry, Privas, Vienne, Villefranche-sur-Saône, Thonon, Ville-la-Grand) 22 (48 %), région Sud (Nîmes, Narbonne, Béziers) 7, région Sud-Est (Marseille, AvignonToulon, Grasse, Nice, Carpentras) 15.
- 16 jeunes avaient déjà été incarcérés au moins une fois.
- 66 % des jeunes ont été accueillis en présentation immédiate.
- Motifs de placement : atteinte aux personnes 39,1 %, stupéfiants 30,4 %, atteinte aux biens 28,3 %, port d'arme 2,2 %.
- Durée moyenne de placement : 3 mois et 24 jours (4 mois et 15 jours si on ne compte que ceux qui sont arrivés).
- 18 jeunes n'ont pas fini leur placement : 6 ont été incarcérés, 14 ont fugué.
- 12 sortants ont fini leur placement : 7 retours en famille avec suivi PJJ, 3 au CHD, 1 en EPE, 1 majeur en CHRS.
- 1 jeune a été hospitalisé en psychiatrie au cours de son placement pour un total de 13 journées.

Réalisations

- 3 contrôles et évaluation : contrôle de l'équipe du Contrôleur des Lieux Privatifs de Liberté, évaluation externe par le cabinet DHCM en septembre 2016, contrôle Qualité-conformité du service d'audit de la DIR-PJJ Centre Est en octobre. Les 3 rapports ont souligné la bonne tenue du service et sa capacité à soutenir la mission sociale et judiciaire qui lui est confiée.
- Activité technique : rénovation du bâtiment du CEF (réparation des dégradations, chantiers extérieurs (Maison des Marches, entretien du parc autour du CEF, particuliers…), marché de Noël (fabrication d'objets en bois flotté et liège), entretien des véhicules, fabrication du stand du Parcours du goût.
- 16 jeunes ont été en stage de 1 jour à 3 mois, 48 conventions de stage ont été signées.
- L'activité Légo-Meccano s'est poursuivie. Elle permet d'observer le comportement du jeune : vision dans l'espace, persévérance, acceptation de la relation d'aide et autonomie, organisation, logique, efficacité. 9 jeunes découvraient les Légo pour la première fois.
- Les jeunes rédigent un journal sur le temps scolaire.
- Evénements : participation au Parcours du Goût avec le soutien de l'UEAJ (1er prix du stand et 1er prix de la recette), 3 jeunes invités une journée par le Comité départemental de Tennis à assister au tournoi de Roland Garros, chantier d'insertion avec la Régie de quartier de Fontbarlettes et la MJC, participation au tournoi de futsal à Montélimar, action écologique à l'île du Frioul à Marseille, accueil d'une équipe universitaire de basketteurs américains, marché de Noël, participation à la 10ème édition de la Course du cœur.
- Partenariat avec la ville de Valence ; un réseau d'employeurs élargi.

Enjeux et perspectives

- Le Centre Educatif Fermé de Valence a 15 ans : c'est le plus ancien CEF de la région et le premier à avoir mis au cœur de son projet la clinique éducative puis la santé mentale. Le partenariat signé en 2008 avec l'hôpital psychiatrique de Montéléger montre toute son efficacité en cas d'hospitalisation.
- Reconnu dans l'espace judiciaire et éducatif, le CEF de Valence est très sollicité. Les différents rapports d'audit, d'inspection, des contrôles des lieux privatifs de liberté ont tous souligné la qualité du travail entrepris et la réflexion poussée sur le projet individuel du jeune.
- Pour 2018, il est prévu, en incluant les préconisations de l'audit PJJ et les recommandations de l'évaluation externe, la réactualisation du projet de service.
- Amorcée en 2017 à travers des formations pour les cadres, notre approche de la justice restaurative va se poursuivre en 2018 (voir page 13).

DATE DE CRÉATION : 19 avril 2003
LOCALISATION :
- Direction et secrétariat : 1 rue Lesage, 26000 Valence.
- Villa d'hébergement : Chemin des Riviers, 26000 Valence.

HABILITATION : Ordonnance du 2 février 1945.
PUBLIC : Garçons délinquants de 16 à 18 ans.
MISSIONS : Le projet d'établissement a intégré dès l'origine la question de la santé mentale des jeunes accueillis. La prise en compte de la souffrance psychique et des troubles du comportement de certains d'entre eux est inscrite dans les finalités autant que les modalités de la prise en charge du CEF, qui visent à développer les coopérations entre professionnels de l'action éducative et du soin. Cet aspect a été renforcé en 2008 avec l'expérimentation « santé mentale ».
OBJECTIFS :
- Travail sur la personnalité du mineur pour prévenir la récidive.
- Soin.
- Travail avec les familles.
- Insertion socioprofessionnelle.

"Je ne perds jamais,
soit je gagne, soit j'apprends."
Nelson MANDELA (1918-2013)

Le journal du CEF
Le CEF est rempli de graines de sensibilité et de talent… qui ne demandent qu'à germer. Voici une poésie écrite par un jeune et illustrée par un autre :

Centre éducatif fermé ! Centre éducatif éloigné !
Passé 22h30 porte fermée à clef !
A cette heure, mon cœur est vide, j'ai besoin de l'oxygéner
Je repense à ma mère et je suis gêné.
J'ai tellement honte de l'avoir fait pleuré
Voir ses larmes couler, voir ma vie comme une clope se consumer
J'aimerais pouvoir voler pour prendre un peu de hauteur et devenir peut-être un vrai auteur
J'aimerais ne jamais avoir été l'auteur des faits qui me sont reprochés
J'aimerais un jour voir le sang que j'ai sur les mains s'évaporer
Oui, j'ai commis trop de péchés.
Combien de fois suis-je tombé ?
Combien de fois ai-je avancé sans jamais me retourner ?
Combien de fois ai-je aimé ?
Combien de fois ai-je pleuré ?
Souviens-toi ; on s'était juré de rester toi et moi pour l'éternité,
Mais une voiture un jour t'a percutée
Et ton âme s'est envolée.
Depuis ce jour-là je suis triste, angoissé, apeuré.
Mon coeur a été brisé, cassé, coupé, tranché !
Désormais je ne suis plus capable de rêver.
Alors j'ai commencé chaque jour, un peu plus à consommer.
Je pensais me soigner même si au fond je me tuais.
J'étais complètement déphasé.
J'ai accumulé les actes délictueux
Faire du mal avait pour moi un goût délicieux
Et chaque jour je m'éloignais des cieux
Et chaque jour je me rapprochais un peu plus du feu
La police rêvait de m'attraper, moi comme un guépard sur l'autoroute je les ai semés.
A 6 heures du matin, ils sont venus me lever.
Aujourd'hui je suis en centre éducatif fermé.

CHD : CENTRE D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

« Hors les murs », le CHD s'appuie sur une logique de parcours individuel du jeune et non sur une logique de structure. Il s'adresse à des adolescents sortant d'incarcération ou de placement contenant, et pour lesquels le retour au domicile familial n'est pas immédiatement envisageable ou souhaitable. Il permet la consolidation du travail éducatif et thérapeutique engagé auparavant et débouche sur un projet d'insertion sociale et professionnelle avancé.

D'une capacité d'accueil de 9 places, le service accompagne des filles et des garçons, en Drôme, Ardèche et au-delà, pendant 6 mois renouvelables. L'accompagnement est individuel et personnalisé. L'hébergement est choisi et adapté en fonction du projet de chaque jeune et de ses capacités à être autonome.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 3 010.
- Taux d'occupation : 91,62 %.
- Nombre de bénéficiaires total : 21.
- 48 candidatures pour 12 admissions (25 %).
- Depuis 2008, le CHD a accueilli 140 mineurs.

Faits notables

- Accroissement des placements à l'instruction (38 %), pour 62 % de placements ordonnés par un Juge des enfants
- 17 garçons et 4 filles.
- Âge moyen à l'entrée : 16 ans ½ (3 jeunes en dessous de 16 ans, 1 moins de 15 ans, 3 au-delà de 18).
- Origine géographique : région Centre-Est 8, région Sud-Est 9, région Sud 4.
- Provenance : 4 de leur famille, 3 d'incarcération, 6 de CEF, 4 de CER, 3 d'une Unité Educative d'Hébergement Collectif de la PJJ, 1 d'une MECS.
- Durée moyenne de placement pour les sortants : 7,8 mois (de 34 à 721 jours).
- 15 jeunes ont été hébergés en famille de parrainage pour un nombre total de 1 003 journées. 14 familles de parrainage ont participé à l'action du CHD.
- Situation à la sortie pour les 13 sortants : 4 incarcérés, 3 retours en famille, 2 en autonomie, 1 réorientation en CER, 1 réorientation en UEHC, 1 majeur, 1 en fugue.

Réalisations

- 5 logements à destination des jeunes, tous à proximité des bureaux.
- Les locaux du CHD n'étant pas suffisamment spacieux, un appartement de service est investi en lieu thérapeutique et d'activités : les jeunes l'ont nommé « l'Oasis ». En 2017, il a été en partie rénové et aménagé par les éducateurs et les jeunes du CHD, une cuisine et du matériel électroménager ont été installés.
- La consommation de substances addictives, notamment le cannabis, est un frein majeur à l'autonomisation des jeunes. L'équipe éducative intervient de manière spécifique sur la question des addictions, en partenariat avec les acteurs locaux (Tempo/ANPAA).
- La Maison des Adolescents (MDA) est le partenaire privilégié du CHD pour le suivi des jeunes présentant des émergences de troubles psychopathologiques, ou devant bénéficier d'un accompagnement spécifique par un médecin psychiatre. Celui-ci peut préconiser, en plus des consultations, une activité thérapeutique proposée par les soignants de la MDA.

"Cela semble toujours impossible,
jusqu'à ce qu'on le fasse."
Nelson MANDELA (1918-2013)

Enjeux et perspectives

- Une modification du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement est au travail pour répondre aux préconisations de la PJJ.
- Le nombre de demandes d'admission fluctue au cours de l'année, malgré une collaboration étroite et régulière avec plusieurs unités éducatives en milieu ouvert (UEMO) et établissements pénitentiaires. Le service travaille donc à sa communication pour informer les partenaires de son action parfois encore méconnue.
- Le renforcement du réseau de familles de parrainage reste un enjeu permanent, notamment pour l'accueil de jeunes à partir de 15 ans.
- Le CHD participe au projet de justice restaurative mené au sein du pôle, en lien avec le CEF, en partenariat avec l'association Diagrama et l'IFJR (Institut français pour la Justice restaurative).
- Il a été sollicité pour participer à une recherche-action portant sur « le travail éducatif contraint en milieu ouvert dans la prise en charge pénale des mineurs », dans le cadre d'un partenariat entre la Direction PJJ Auvergne-Rhône-Alpes et l'Espace de recherche et de prospective Santé-Social (ERP) (voir page 13). En novembre, la directrice s'est déplacée au Québec pour des visites d'établissements et des échanges d'expériences en présence des chercheurs.
- Le CHD participe activement au groupe de travail interservices sur l'autonomie des jeunes, à partir des recherches canadiennes (CJM de Montréal 2012).

Le Centre d'Hébergement Diversifié offre un des derniers lieux d'accueil pour des jeunes en fin de parcours institutionnel et à l'aube de la majorité. Un grand nombre d'entre eux sont en rupture familiale et sociale. Le CHD assure donc une prise en charge dans le cadre d'une clinique partagée, qui évite une rupture, synonyme pour certains d'isolement et de marginalisation, avec des risques de récidive qui seraient plus importants.

DATE DE CRÉATION : arrêté 07-56-67 du 19/11/2007. Le CHD dans sa version actuelle fonctionne depuis le 1er janvier 2008.
LOCALISATION : 1 rue Lesage, 26000 Valence.
HABILITATION : Ordonnance du 2 février 1945.
PUBLIC : Garçons et filles de 16 à 21 ans sous main de justice.
MISSIONS : Le CHD vise la fluidité des prises en charge dans une logique de parcours individuel. Pour ce faire, c'est l'institution qui s'efforce de s'adapter à chaque jeune en diversifiant des formes de prises en charge successives, évitant ainsi des ruptures liées à d'incessantes réorientations.
L'hébergement diversifié intègre les méthodes d'intervention du milieu ouvert avec les familles, du placement en famille d'accueil, de l'action groupale et de l'hébergement individualisé
OBJECTIFS :
La méthode et le programme d'actions s'articulent autour de quatre axes principaux :
- l'insertion scolaire et professionnelle,
- l'autonomie et l'insertion dans l'environnement social,
- l'accès aux soins,
- la prise de distance avec l'environnement familial.

PÔLE PRÉVENTION, INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE *Soutenir*

"Un homme peut toujours faire quelque chose de ce qu'on a fait de lui."

Jean-Paul SARTRE, Situations IX, 1972

Les éducateurs de rue de la **Prévention spécialisée** et de la **médiation sociale** sont au contact des jeunes dans les lieux publics, pour leur proposer de l'information, des activités et un accompagnement individualisé visant à éviter leur marginalisation.

L'accueil de jour éducatif **Tremplin** accompagne des jeunes déscolarisés ou décrocheurs vers une réduction de leurs difficultés, en lien avec leurs parents.

Les **chantiers éducatifs** et les chantiers d'insertion d'**XP2i** sont des outils au service de l'accès des jeunes au travail et à la formation, et de leur insertion sociale et professionnelle.

Le **placement extérieur de jeunes détenus** leur permet d'éviter une sortie « sèche » de détention en préparant en amont leur réinsertion.

Le **dispositif de prévention de la radicalisation**, partie prenante de la cellule préfectorale, s'adresse aux mineurs signalés comme potentiellement radicalisés et à leur famille, pour évaluer la situation et proposer un accompagnement social et éducatif adapté.

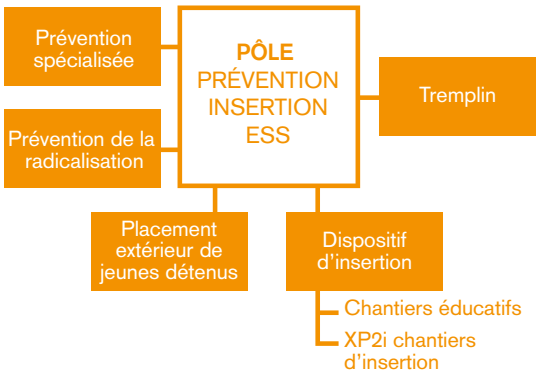

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET MÉDIATION SOCIALE

Les éducateurs de rue de la Prévention spécialisée sont au contact des jeunes de 11 à 21 ans dans les lieux publics, pour leur proposer de l'information, des activités et un accompagnement individualisé visant à éviter les conduites à risques, les incivilités, la délinquance, le décrochage scolaire et la marginalisation des plus en difficulté ou en souffrance. Outre l'absence de mandat administratif ou judiciaire, son intervention s'appuie sur 3 principes fondateurs : la confidentialité, l'anonymat des jeunes et de leur famille et leur libre adhésion.

Chiffres-clés

- En 2017, le service est intervenu auprès de 604 jeunes drômois, en s'adaptant aux besoins spécifiques de chaque territoire.
- Prévention spécialisée de Romans : 265 jeunes accompagnés, dont 241 en lien avec leur famille (91 %).
- Prévention spécialisée de Montélimar : 240 jeunes accompagnés, dont 72 accompagnements individuels (30 %).
- Médiation sociale du Crestois et Saillans : 99 jeunes accompagnés, dont 80 accompagnements individuels (81 %) et 43 en lien avec leur famille (43 %).

Faits notables

- 23 % de moins de 16 ans, 60 % de 16-20 ans, 17 % de 21-25 ans.
- Une augmentation de l'accompagnement des familles.
- Davantage d'accompagnements auprès des filles (41 %). Exemple à Romans, grâce au Lab'Elles : les filles représentent 4 accompagnements pour 6 garçons en 2017 comme en 2016, contre 1 pour 9 en 2010.
- Principales difficultés rencontrées : décrochage scolaire, inactivité et difficultés d'accès à l'emploi durable, précarité des jeunes adultes, santé et conduites à risque, souffrance psychologique.
- Identification de groupes de très jeunes (<11 ans) dans des conduites d'incivilité à Romans.
- Augmentation des accompagnements de jeunes en situation d'isolement lié à l'usage des nouvelles formes de relation numérique.

Réalisations

- L'intervention des équipes continue de s'appuyer sur le travail de rue et de présence sociale. En 2017, le travail de rue a représenté 1/3 du temps de l'équipe à Montélimar et 29 % à Romans. C'est l'origine du 1er contact pour 58 % des jeunes suivis en médiation sociale à Crest.
- 5 principaux axes d'intervention : scolarité, santé, parentalité, insertion sociale et professionnelle des jeunes, sociabilités et lien social.
- Sur le Crestois et Saillans, l'équipe a conduit 23 médiations.
- À Montélimar, constitution d'un « réseau addicto » et organisation avec l'AEMO d'un colloque le 9 novembre sur le thème : « Les consommations à l'adolescence : repères pour mieux comprendre et agir ensemble », accueil de 200 personnes, professionnels du social et de la santé, parents et adolescents.
- Actions collectives : Lab'Elles à Romans, lieu d'accueil et de rencontre à destination de 83 filles ; charrette santé (13 sorties pour 377 jeunes à Crest) : action partenariale de prévention des risques sanitaires ; chantiers éducatifs (54 contrats pour 50 jeunes sur 1 562 heures à Romans, avec le concours de la collectivité) ; ateliers « graf » et théâtre à Montélimar, jeux de bas d'immeuble, camps et sorties (43 sorties pour 465 jeunes à Romans)…
- Renforcement des réseaux partenariaux : associations locales, établissements scolaires, centres sociaux, missions locales, entreprises d'insertion, services de l'agglo…
- Présence sur les réseaux sociaux, notamment Facebook.

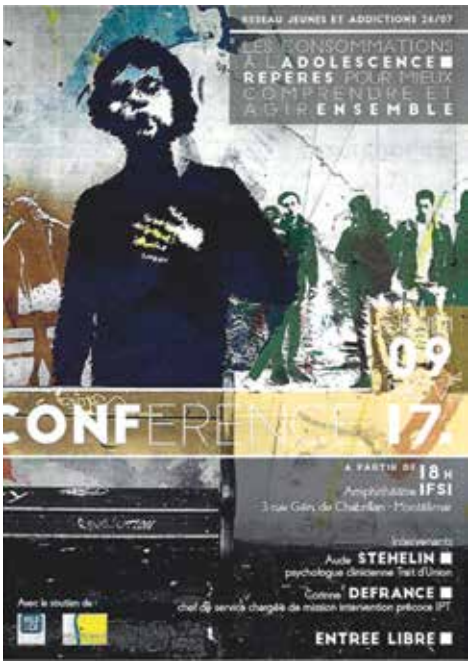

Enjeux et perspectives

- Chaque équipe anticipe en permanence les objectifs et enjeux à tenir sur le territoire. Les éducateurs sont particulièrement mobilisés sur la prévention de la santé et des conduites à risque en renforçant les facteurs de protection, sur la lutte contre le décrochage scolaire en étant en lien avec les décrocheurs le plus tôt possible (participation aux cellules de veille notamment), sur le raccrochage des jeunes « sans solution » en maintenant une dynamique au moyen des chantiers éducatifs.
- Sur le Crestois et Saillans, l'équipe constituée de 2 personnes s'organise pour maintenir son projet d'action et d'intervention sociale à moyen réduits sur un territoire élargi. En 2018, elle retrouve sa dénomination « Prévention spécialisée ».
- Participation à la démarche des « Promeneurs du Net ».

DATE DE CRÉATION : 1974
HABILITATION : Arrêté d'habilitation du Président du Conseil Départemental en date du 2 avril 2014
Implantation géographique : Depuis 2016, les équipes interviennent sur 3 territoires drômois :
- les quartiers « politique de la ville » de Romans-sur-Isère
- les quartiers « politique de la ville » de Montélimar
- en « médiation sociale », sur les communes de Crest, Aouste-sur-Sye, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre et Saillans.

PUBLIC :
Catégories d'âge : 11-21 ans
Caractéristiques sociales :
- Jeunes dont les familles rencontrent des difficultés sociales et eux-mêmes confrontés à des situations d'exclusion.
- Jeunes « en errance » et en rupture familiale, aux parcours chaotiques (dont d'anciennes prises en charge ASE ou PJJ).
- Jeunes de milieux sociaux sans difficulté apparente mais qui manifestent des signes de mal-être, souvent en lien avec un contexte familial difficile et/ou conflictuel.

Ces catégories ne constituent pas des ensembles fermés ; dans la réalité, les frontières ne sont jamais nettes et, au cours des années, un même jeune peut passer de l'une à l'autre.

MISSIONS :
Dans le cadre de la protection de l'enfance, prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et de leurs familles, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.
Intervenant sans mandat nominatif, mais avec l'objectif d'obtenir l'adhésion des jeunes, l'action de la « Prév' » s'organise autour de principes opérationnels consistant notamment à aller à la rencontre de son public au travers d'une présence sociale de rue, d'accompagnements socioéducatifs personnalisés, d'actions et activités collectives.

OBJECTIFS :
- Prévenir les situations de rupture et d'exclusion vis-à-vis de la scolarité, de la formation et de l'emploi, et plus globalement du corps social en général (incivilités, discrimination…).
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : emploi, logement, accès à l'autonomie, en partenariat avec les institutions compétentes ; favoriser l'accès aux réponses de droit commun (aide sociale, santé, formation…).
- Prévenir les conduites à risques, conduites addictives ou mises en danger.
- Soutenir les initiatives visant à renforcer le lien social et à prévenir l'isolement ; contribuer à accroître, sur le territoire d'intervention et en partenariat avec d'autres acteurs, les ressources et réponses aux difficultés rencontrées par la jeunesse.

TREMPLIN

Tremplin est un service d'accueil de jour éducatif (SAJE) intervenant dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire ou administrative, ou d'une mesure pénale. Tremplin accompagne chaque adolescent individuellement dans un espace de travail collectif. Les parents sont étroitement associés au projet de leur enfant.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 4 984, dont 4 917 pour le département de la Drôme.
- Taux d'occupation (CPOM) : 85 %.
- Nombre de bénéficiaires : 30.
- 33 candidatures pour 18 admissions (55 %).

Faits notables

- 14 placements par un juge des enfants, 11 gardes ASE, 3 contrats administratifs, 2 placements au titre de l'Ordonnance de 1945 (pénal).
- 24 garçons (80 %) et 6 filles.
- Âge moyen : 15 ans.
- Origine géographique : 18 de Valence, 5 des communes limitrophes, 3 de Romans et Bourg-de-Péage, 4 autres communes de l'agglo.
- Durée moyenne du placement : 8,5 mois.
- Scolarisation : 2 retours en lycée professionnel, 2 signatures de contrat d'apprentissage (maçonnerie et mécanique 2 roues), 1 entrée en Maison Familiale Rurale.
- Plus d'une vingtaine de stages en entreprises pour 13 jeunes.
- Situation des 17 sortants : 3 retours en famille (dont 2 avec AEMO), 6 demandes de mainlevée, 5 placements (dont 1 en CER), 3 suivis SAGAJM. 3 retours en scolarité ou apprentissage.
- Dans la grande majorité des situations, les adolescents accompagnés à Tremplin restent dans leurs familles à l'issue de la prise en charge. Un des objectifs de l'accueil de jour vise à éviter l'accueil continu avec hébergement.

Réalisations

- Inscription systématique à la Mission Locale pour tous les plus de 16 ans.
- Activités liées à la citoyenneté et au vivre ensemble.
- Activités sportives, de bien-être et de découverte culturelle.
- Prévention des conduites à risques, santé.
- Découverte de l'environnement socio-professionnel.
- Contribution à l'accueil Adolescents de la Maison des Adolescents de Valence.
- Début 2018, expérimentation d'un groupe de parole type «analyse de la pratique» à destination des parents.

Enjeux et perspectives

- Objectifs CPOM en cours de réalisation : conduire un travail de réflexion permettant une évaluation des compétences parentales, intensifier le travail sur la santé et les ateliers «corporels».
- Objectifs de travail en lien avec la démarche d'amélioration de la qualité : adapter nos modalités d'accompagnement aux problématiques psychologiques des mineurs accompagnés, améliorer la lisibilité de l'expression des usagers, continuer à développer des lieux d'écoute pour les parents, développer la transversalité entre les différents pôles de l'association : objets de travail communs et continuité des parcours, mise en œuvre du dossier informatisé de l'enfant, formation «Bientraitance».

DATE DE CRÉATION : 2007
LOCALISATION : 54 rue Roberval - 26000 Valence
HABILITATION : par le Conseil départemental et la PJJ au titre de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et des articles 375 à 375-8 du Code civil relatifs à l'assistance éducative.
PUBLIC : adolescents âgés de 12 à 18 ans en situation de déscolarisation ou de décrochage scolaire, ayant des rapports difficiles avec la scolarité et les adultes chargés de leur éducation (non-respect des règles et des limites, instabilité, manque de confiance…), souvent accompagnés de difficultés d'apprentissage ou de rupture scolaire, et présentant fréquemment des problèmes de comportement.
MISSIONS : Apporter aux jeunes accompagnés un soutien éducatif renforcé pouvant contribuer à éviter un accueil continu (placement avec hébergement). La famille est accompagnée dans l'exercice de sa fonction parentale.
Par la mise en œuvre d'une prise en charge diversifiée et personnalisée, Tremplin permet d'opérer un réaménagement des rapports que l'adolescent entretient avec son environnement, ainsi qu'une remobilisation visant idéalement une réintégration ou intégration dans un cursus scolaire ou de formation.
OBJECTIFS :
- Sur la base d'une analyse globale de la situation du jeune, de ses besoins, de ses ressources, l'accompagner progressivement dans la réduction des difficultés qu'il rencontre sur le plan éducatif, de la santé (tant physique que psychologique), de son inclusion sociale (accès à l'instruction, à la formation, à la culture, à la citoyenneté…).
- Du fait de la mise en place d'un espace de vie rassurant et d'un large panel d'activités supports, l'amener à s'apaiser, se reconstruire, se socialiser.
- Par des rencontres et des échanges réguliers, aider les parents à apporter des réponses adaptées aux besoins de leur enfant.

QUI SONT LES JEUNES DE TREMPLIN ?

Les adolescents accueillis à Tremplin sont majoritairement en situation de souffrance psychologique, qui se traduit parfois dans un registre psychopathologique. Ils montrent notamment :

- ***Des conduites traduisant des difficultés de rapport à eux-mêmes et aux autres, dans la sphère privée comme publique, quel que soit le cadre. Ces conduites vont du registre de l'inhibition à de la (pré-)délinquance.***
- ***Une grande difficulté à répondre à l'obligation scolaire : rapport difficile aux apprentissages de base, rapport conflictuel au cadre et aux pairs qui engendre un absentéisme massif, voire des exclusions.***

Rapport à la scolarité :

- ***16/30 ont connu au moins 1 exclusion définitive d'un établissement scolaire. 21 ont été décrocheurs avant leurs 16 ans.***
- ***7/30 ont bénéficié des parcours en éducation spécialisée (ITEP , IME , CLIS). 11 en enseignement adapté (classes SEGPA).***

Rapport à la loi, rapport au cadre :

- ***18/30 ont déjà commis des actes de petite délinquance, dont 15/18 ont eu un suivi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.***
- ***14/30 disent être dans une consommation fréquente de cannabis.***

Éléments de santé globale :

- ***17/30 déclarent avoir des troubles « dys- » sans pour autant que nous ayons accès à un diagnostic, excepté pour 3 d'entre eux (notons que pour ceux restés dans le circuit traditionnel de l'Éducation nationale, il n'y a pas eu d'aménagements particuliers).***
- ***11/30 ont déjà eu un traitement psychotrope prescrit. Durant la prise en charge par Tremplin, 3 sont toujours sous traitement.***
- ***4 ont connu des périodes d'hospitalisation en pédopsychiatrie.***
- ***5 ont un suivi psychologique durant la prise en charge, à la Maison des Adolescents pour 4 d'entre eux.***
- ***9 sont dans des problématiques de repli massif, dont 7 dans un rapport addictif à la virtualité et aux jeux en réseaux***

L'importance du travail avec les parents :
Au-delà de la déscolarisation et de l'absence de projet, nous repérons que les adolescents évoluent dans un environnement familial fortement touché par la précarité des parents, et ce sur plusieurs plans :

- ***Emploi : 14 des 30 adolescents (moins de la moitié) ont 1 des 2 parents qui travaillent, dont 5 en CDI.***
- ***Santé : 15 ados sur 30 (la moitié) ont au moins un des deux parents dans des problématiques de santé déclarées : maladies psychiques, physiques, addictions médicamenteuses, alcoolisme.***
- ***Relations intrafamiliales : 20 adolescents sur 30 (2/3) ont été exposés ou ont subi des violences ; 5 ont leurs 2 parents ensemble ; 5 ont un parent décédé ou inconnu.***
- ***Au regard de la loi : au moins 6 ont leur père, leur mère, un frère ou une sœur ayant connu une période d'incarcération.***

De plus, 25 jeunes sur les 30 accueillis dans l'année à Tremplin vivent dans une famille monoparentale, dont 5 sur 25 ont un parent décédé ou inconnu.
5 seulement vivent sous le même toit que leurs 2 parents.
Plus d'un tiers des jeunes ont connu des maltraitances ou des négligences ; plus d'un tiers des parents souffrent de défaillances psychologiques.

Dans leur environnement familial, au-delà des critères socio-économiques, les jeunes sont fréquemment objets de :

- ***Conflits parentaux,***
- ***Conflits entre le jeune et ses parents,***
- ***Maltraitances et/ou négligences,***
- ***Défaillances psychologiques des parents,***
- ***Conduites déviantes et faits de délinquance avérés.***

CHANTIERS ÉDUCATIFS

Les jeunes les plus en difficulté échappent aux démarches classiques d'insertion et de formation. Pour les remobiliser, leur apporter des compétences et une expérience, les chantiers éducatifs leur offrent un contrat de travail et un accompagnement, en répondant à des besoins de collectivités locales ou d'entreprises.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 116.
- 24 chantiers, 116 contrats de travail, 2118,5 heures rémunérées.

Faits notables

- Origine des candidatures : 54 PS de Romans, 51 PS de Montélimar, 11 médiation sociale de Crest.
- 83 garçons (72 %) et 33 filles.
- 45 % ont entre 18 et 20 ans.
- Motivations : besoins financiers 64 %, avoir de l'expérience ou un projet 27 %, sortir de l'isolement 18 %, découvrir un métier 17 %, trouver un rythme de vie 15 %.
- Situation : demandeurs d'emploi 57 %, en formation 27 %, déscolarisés 16 %.

Réalisations

- Types de chantiers : chantiers peinture, entretien des espaces verts, débarrassage/nettoyage, lunchs (traiteur), 4 chantiers tapisserie.
- Partenariats : ENEDIS ; Montélimar Habitat ; BVC ; collectivités territoriales (dont Romans, Montélimar Crest et le Département), partenaires associatifs, PJJ, Collectif Emplois Solidaires, Ancre, AXED, FACE. Un conventionnement est en cours avec Valence Romans Habitat.

Enjeux et perspectives

- Les partenaires sont sensibles aux chantiers éducatifs, nombre d'entre eux montrent une fidélité au dispositif. Les associations de l'économie sociale et solidaire montrent un réel soutien.
- L'activité chantiers éducatifs n'a pas de personnel dédié : les équipes de Prévention spécialisée de Crest, Montélimar et Romans assurent l'encadrement des jeunes, soutenus par la maîtresse de maison du Dispositif Territorial Sud de Puygiron et de l'encadrant technique de la ville de Romans.
- La baisse des financements attribués à la Prévention spécialisée et la diminution, en 2016, du nombre d'équipes intervenant sur le département viennent directement impacter l'organisation des chantiers éducatifs.
- Pistes de réflexion : étudier la professionnalisation des jeunes (certification), élargissement de l'offre, participation des clients aux bilans socioprofessionnels post-chantier des jeunes.

En lien avec la circulaire DAS/DGEFP 99-27 du 29 juin 1999, le chantier éducatif est un outil permettant la conduite d'un travail de socialisation auprès d'un public jeune éloigné des dispositifs et particulièrement exposé à la délinquance. Il s'inscrit dans le travail d'accompagnement engagé par les éducateurs de Prévention spécialisée et vise à raccrocher ce public aux institutions, à servir de « tremplin » vers une formation, un apprentissage, un emploi.

L'AI (Association Intermédiaire) XP2i est la structure juridique destinée à établir les contrats et les fiches de paie des jeunes suivis par la Sauvegarde26 et placés en situation de travail au sein de chantiers éducatifs gérés par le service de Prévention spécialisée.

Les chantiers sont prioritairement destinés aux jeunes de 16 à 25 ans relevant de la Prévention spécialisée : jeunes sans emploi ni qualification, rencontrant des difficultés d'ordre social, en risque d'exclusion et particulièrement exposés à la délinquance.

Le chantier éducatif constitue ainsi une véritable porte d'entrée vers l'insertion pour des jeunes éloignés des dispositifs de droit commun.

DATE DE CRÉATION : 2006
CADRE LÉGAL : Activité portée par la Prévention Spécialisée et l'association intermédiaire XP2i.
PUBLIC : Filles et garçons de 14 à 16 ans (législation particulière) et de 16 à 25 ans.
MISSION : Accueil, accompagnement et mise à disposition à titre onéreux de jeunes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières afin de faciliter leur insertion professionnelle.
OBJECTIFS :
- L'insertion socioprofessionnelle.
- La réduction des risques d'exclusion ou de marginalisation.
- La remobilisation afin de prévenir le basculement dans la délinquance.

LAURÉAT PRIX DE L'INITIATIVE EN ÉCONOMIE SOCIALE 2016
FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF

XP2i - ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 35.
- 52 demandes (fiches de prescription) pour 23 admissions (44,23 %).

Faits notables

- 29 hommes et 6 femmes.
- 7 détenus en placement extérieur.
- Âge moyen : 36 ans (de 21 à 59 ans).
- Origine géographique : Montélimar Agglomération 31, Communauté de communes de Dieulefit 4.
- 24 bénéficiaires du RSA (42 %), 8 jeunes < 26 ans, 3 jeunes > 26 ans, 2 bénéficiaires de l'ASS.
- Niveau d'études : 14 CAP-BEP (dont 10 titulaires du diplôme), 13 niveau 3ème (dont 4 SEGPA et 3 niveaux 5ème et 6ème), 7 niveau Bac (dont 4 titulaires du diplôme).
- Durée moyenne de présence : 8 mois. 3 salariés sont restés la totalité de leurs 24 mois d'agrément.
- Situation à la sortie pour les 21 sortants : 3 sorties «positives» : 1 CDD, 2 formations ; 10 fins de contrat sans débouché, 8 ruptures de contrat (incarcération, faute grave, maladie, déménagement).

Réalisations

- Accueil et accompagnement de détenus en placement extérieur.
- Démarche Qualité : questionnaire de satisfaction clients, questionnaire de fin de contrat pour les salariés, en tant que sujets et acteurs de leur insertion.
- Partenariats : ENEDIS, Lafarge Granulats France (espaces verts de 5 sites).
- 2 interventions de l'ANPAA et TEMPO sur les addictions et conduites à risques sur le lieu de travail ; intervention de l'association AGIR sur les risques liés à la conduite d'un véhicule, avec le témoignage d'un jeune accidenté de la route.

Enjeux et perspectives

- Le chantier d'XP2i est réputé pour avoir des critères d'accueil plus souples que la moyenne : ne pas avoir le permis de conduire n'est pas rédhibitoire, sortir de soins ou ne pas avoir travaillé depuis plusieurs années n'est pas forcément un motif de refus d'entrée sur le chantier. Toutefois, il peine à trouver un équilibre financier.
- Recherche d'un nouveau modèle économique adapté aux mutations du secteur et à la baisse des financements publics : rapprochement avec d'autres structures d'insertion, constitution du groupement AXED avec ANCRE (Saint-Paul-Trois-Châteaux), ÉCATE (Bourg-Saint-Andéol) et Drôme Insertion (Montélimar), ayant pour but la mutualisation des ressources et l'élaboration d'un projet de coopération économique.
- La constitution et la structuration d'AXED a permis en 2017 de travailler sur 2 hypothèses de nouveaux chantiers : une ressourcerie et une activité de collecte et tri de déchets de bureau.

PARCOURS D'UN SALARIÉ EN INSERTION :

Benjamin* est arrivé en chantier d'insertion à l'automne 2016 à l'âge de 39 ans. Il intégrait le chantier pour un contrat de 6 mois renouvelable jusqu'à un maximum de 2 ans. Après un CAP de plaquiste obtenu en 1997, Benjamin a travaillé sur des missions temporaires dans l'agriculture. Ses dernières missions datent de 2002.

Lorsque la Commission Locale d'Insertion du Département nous envoie sa prescription, nous savons qu'un long chemin attend Benjamin. Il est bénéficiaire du RSA et vit chez ses parents. Il n'a pas le permis de conduire mais il a entrepris de passer le code.

Il intègre le chantier palefrenerie car il souhaite bâtir son projet professionnel en lien avec les animaux. Il peine physiquement à pousser des brouettes et pleure souvent lorsque les consignes de travail lui semblent insurmontables.

Alain, l'encadrant technique, et Maëlle, la conseillère en insertion professionnelle (CIP), le reçoivent régulièrement, lui expliquent et le motivent. Petit à petit, Benjamin comprend mieux le fonctionnement du chantier. Il prend confiance tant avec ses collègues d'équipe qu'avec les animaux.

Il obtient son code de la route, puis son permis de conduire.

Lors d'une des réunions hebdomadaires XP2i, l'idée est émise de monter un dossier de RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé). Pour cela, il faut expliquer à Benjamin que cette reconnaissance lui permettra de trouver un emploi adapté dans une entreprise ou dans un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail).

La CIP propose à Benjamin une immersion de 2 semaines à l'ESAT Messidor spécialisé dans l'entretien d'espaces verts. Rendez-vous est pris. Elle l'accompagne pour lui montrer quelle route emprunter pour s'y rendre. La convention est signée.

Si Benjamin est très angoissé le premier jour, il revient nous rendre visite à la fin de la première semaine en nous détaillant les tâches confiées et effectuées ; c'est tout juste s'il veut revenir chez XP2i !

À son retour, au bout des 2 semaines d'une expérience réussie, Benjamin est confiant en lui et très motivé. Il nous demande de changer de chantier pour rejoindre l'équipe d'entretien des espaces verts. Il y est depuis près de 6 mois : il est parfaitement intégré à la nouvelle équipe, il plaisante et nous découvrons un nouvel homme. Son dossier de RQTH est complété avec l'aide de la CIP et il obtient sa validation. Il peut maintenant prétendre à un emploi dans une entreprise adaptée.

Après presque 2 ans au sein d'XP2i, Benjamin a répondu à une offre d'emploi chez Messidor. Nous attendons tous impatiemment la réponse avec lui !

** Par souci de confidentialité, le prénom a été changé.*

HISTOIRE : L'association XP2i a été créée en 1994 pour gérer des activités d'insertion professionnelle. Elle est le cadre légal des chantiers d'insertion organisés sur le site de Puygiron.
Le nom «XP2i» vient des mots «expédition, incinérateurs et insertion». A son origine, l'association créait des incinérateurs à destination des refuges de haute montagne et de dispensaires de soins hospitaliers à l'étranger (Albanie, Maroc, Tanzanie…).
AUTORISATION : La convention ACI (atelier et chantier d'insertion) signée avec la DIRECCTE, la Région AuRA, le département de la Drôme et Pôle Emploi, s'inscrit dans le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de la Mission Travail et Emploi.
PUBLIC : Jeunes (18-24 ans), bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (à partir de 25 ans), détenus en placement extérieur.
MISSIONS : Embauche de demandeurs d'emploi en CDD d'Insertion (CDDI), afin de les remobiliser et de les accompagner vers un retour à l'emploi. Ces démarches s'appuient sur des chantiers basés sur 3 activités : entretien des espaces verts, second œuvre du bâtiment et palefrenerie (soins aux équidés du centre équestre des Amis et Cavaliers du Jabron).
OBJECTIFS :
- Acquisition d'une nouvelle dynamique à partir de l'intégration d'une équipe et de la reprise d'un rythme de travail (ponctualité, assiduité, savoir-être).
- Démarches pour lever les freins à l'emploi : logement, mobilité, santé (CMU, addictions...).
- Élaboration et test d'un projet professionnel.
- Accès à la formation collective ou individuelle.
- Retour vers un emploi durable.

PLACEMENT EXTÉRIEUR DE JEUNES DÉTENUS

Le placement extérieur s'adresse à de jeunes détenus qui demandent un aménagement de peine. Il varie d'une durée de 3 à 12 mois et permet d'éviter une sortie « sèche » de détention en préparant la réinsertion de la personne.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 996.
- Nombre de bénéficiaires : 9.
- 16 demandes pour 7 admissions (44 %).

Depuis son ouverture en juillet 2014, le PE a accueilli 21 détenus, dont 2 femmes.

Faits notables

- 9 hommes, pas de femme (aucune demande en 2017).
- 4 de 20-25 ans, 2 de 25-30 ans et 3 de plus de 30 ans.
- Origine géographique : 7 Valence, 1 Roanne, 1 Saint-Quentin-Fallavier.
- 2 placements dans le cadre du 723-15 code de procédure pénale.
- Principaux motifs des placements : multirécidivistes (conduite sans permis, problèmes d'addiction, vols, trafic de stupéfiants), rupture familiale, désocialisation.
- Contrôles : 319 appels téléphoniques et 42 visites à domicile (soit 1 contrôle par jour).
- Durée moyenne de placement pour les 7 sortants : 4 mois (de 1 à 15 mois).
- Situation pour les 7 sortants : 2 renouvellement du CDDI, 2 incarcérations, 1 inscrit en agence d'intérim, 1 engagé dans la Légion étrangère, 1 sans nouvelle.

Réalisations

- Accompagnement social : entretiens individuels, ouverture de droits, gestion du budget, accès à la mobilité et aux soins, médiation familiale, accompagnement en rendez-vous extérieurs.
- Accompagnement professionnel : signature d'un CDI, intégration à une équipe, règles du travail, projet professionnel, lien avec la Mission Locale et Pôle Emploi, formations.
- Remobilisation personnelle et psychologique : suivi psy, soutien à la parentalité, équitation adaptée, engagement dans une association caritative (Croix-Rouge), passage du PSC1.
- Contrôle : visites à domicile ou appels téléphoniques inopinés, fiche mensuelle à destination du SPIP, lien régulier avec le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation.
- En lien avec l'AEMF, constitution d'un groupe de paroles pour 9 parents en placement extérieur afin de les soutenir dans leur parentalité et la reprise de lien avec leurs enfants.
- Grâce au soutien financier apporté par la Fondation BRUNEAU, sous égide de la Fondation de France, les détenus bénéficient d'un suivi psychologique individualisé (1h/semaine) et de séances d'équitation adaptée (1h30/semaine) avec l'association partenaire Les Amis et Cavaliers du Jabron.

Enjeux et perspectives

- Le coût réel de l'action reste largement sous-évalué.
- La décision du juge d'application des peines ne mentionne pas la durée du placement, qui peut être inférieure à trois mois, ce qui, compte tenu du temps long des procédures judiciaires, impacte le fonctionnement de l'action.
- Au 1er janvier 2017, 20 % des condamnés écroués bénéficiaient d'un aménagement de peine. A l'échelle du pays, seulement 882 condamnés bénéficiaient d'une mesure de placement à l'extérieur, contre 9 209 condamnés bénéficiant d'un placement sous surveillance électronique.
- Une proposition d'évolution du dispositif de 5 à 12 places a été présentée à la DR-SPIP. Le partenariat pourrait être ouvert à d'autres structures d'insertion par l'activité économique. Le projet est étoffé : intégration sociale et professionnelle, santé et développement personnel, et prévention de la récidive.
- Le placement extérieur doit contribuer à faire évoluer le regard porté par la société sur les personnes en détention.

TÉMOIGNAGE D'UN HOMME EN PLACEMENT EXTÉRIEUR À PUYGIRON

« Le placement extérieur m'a permis de trouver un rythme de vie grâce au travail. De pouvoir me sentir mieux psychiquement avec l'ensemble des activités. J'ai pu être accompagné dans mes démarches afin de pouvoir voir mes enfants.
Après avoir vécu un certain temps en détention, cela encourage d'avoir des personnes qui nous aident dans l'ensemble de notre projet. »

R. 29 ans

HISTOIRE : Ce service a été créé en juillet 2014, avec l'accueil d'un premier jeune détenu, à partir d'un partenariat établi avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.
LOCALISATION : Dispositif Territorial Sud, à Puygiron.
CADRE LÉGAL : Justice pénale des majeurs. Le placement extérieur est un aménagement de peine qui fait suite à une demande motivée du détenu validée par le Juge d'Application des Peines.
PUBLIC : Jeunes détenus de 18 à 30 ans originaires de la Drôme.
MISSIONS : Offre d'accueil, d'hébergement et d'appui à une démarche d'insertion dans le cadre d'un placement extérieur. Dispositif original axé sur l'insertion professionnelle, la médiation animale, le soutien psychologique et le renforcement de l'accompagnement social.
OBJECTIFS :
- Préparation de la sortie de détention dans le cadre d'un placement extérieur.
- Mise en place d'un projet de réinsertion globale pour le jeune détenu visant son autonomie, à travers la gestion d'un logement, un accompagnement social et professionnel renforcé, et la mise en place d'activités favorisant une remobilisation psychologique et sociale (équitation adaptée, suivi psychologique).

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Le dispositif de prévention de la radicalisation, partie prenante de la cellule préfectorale, s'adresse aux mineurs signalés comme potentiellement radicalisés et à leur famille. Outre l'évaluation de la situation du mineur, il s'agit d'un suivi social et éducatif visant l'apaisement des conflits et la réinscription du jeune dans son environnement.

Chiffres-clés

- 7 mineurs orientés par le service de la Préfecture ont été pris en charge par l'équipe.
- 5 situations nouvelles, 1 refus de prise en charge.
- 100 entretiens, dans les locaux de la Sauvegarde26 mais également au domicile des familles ; 3 interventions de formation ou sensibilisation à la prévention de la radicalisation ; intervention au sein de colloques et tables rondes.

Faits notables

- 3 garçons et 4 filles.
- Âge moyen : 13,4 ans (6 à 17 ans).
- Origine du suivi : signalement au numéro vert, 0 800 005 696.
- Origine géographique : 4 Valence, 1 Bourg-lès-Valence, 1 Montoison, 1 Saint-Paul-Trois-Châteaux.
- Motifs : suspicion de radicalisation, changement de comportement et/ou des habitudes de vie, repli sur soi, difficultés scolaires.
- Durée moyenne des suivis terminés en 2017 : 10,9 mois.
- 3 signalements à la CRIP sur les 4 sortants.

Réalisations

- Le dispositif de prévention de la radicalisation de la Sauvegarde26 est le seul dispositif de prise en charge globale à l'attention spécifique des mineurs et de leurs familles en Drôme.
- Accompagnement hyper individualisé ; évaluation systémique et globale de la situation des mineurs : contexte socio-économique et familial, bilan individuel, milieu extérieur immédiat.
- Participation à la réflexion nationale orchestrée par la CNAPE pour répertorier les pratiques et améliorer la prise en charge de mineurs engagés dans un processus de radicalisation.
- Partage d'expérience et action de sensibilisation et de formation à destination des professionnels de l'association : équipes de prévention spécialisée/médiation sociale et CER (autres services et partenaires à venir).

Enjeux et perspectives

- Le climat social autour de la radicalisation religieuse des jeunes, la multiplicité des trajectoires et la diversité des profils compliquent la formulation d'une réponse politique à ce phénomène. La mise en commun des expériences et des pratiques en termes de prise en charge de mineurs radicalisés doit ainsi être poursuivie
- Outre le temps premier d'évaluation, la moitié des situations nécessiterait un accompagnement éducatif de plus long terme. Faute de pouvoir inscrire son action de soutien dans le temps, l'équipe a été amenée à émettre 3 informations préoccupantes, afin que la famille puisse bénéficier d'un soutien éducatif de milieu ouvert.
- Projet de création d'un lieu de vie en sud-Drôme réservant des places pour l'accueil de mineurs radicalisés à partir d'un programme de suivi individualisé orienté vers la scolarité et le soin.

"Il est possible de réduire les comportements criminels en accordant un soutien, le plus tôt et le plus massivement possible aux enfants à risque, à leur famille et à leur entourage immédiat."

Robert CARIO, Victimologie - De l'effraction du lien intersubjectif à la restauration sociale

CADRE LÉGAL : En partenariat avec le CIDFF et la Préfecture de la Drôme.
PUBLIC : Mineurs âgés de 11 à 17 ans, venant de la Drôme.
MISSION : La Sauvegarde26 et le CIDFF participent au dispositif de cellule de suivi et de prévention de la radicalisation mis en place par la Préfecture de la Drôme dans le cadre de l'action « prévention de la radicalisation et prise en charge des familles victimes de ces situations ».
OBJECTIFS :
- Soutien aux mineurs et aux familles : proposer un lieu d'écoute et d'échange, un soutien et un accompagnement aux mineurs manifestant des signes de radicalisation, ainsi qu'à leurs familles.
- Soutien socio-éducatif : promouvoir un accompagnement clinique, social et éducatif ; garantir un traitement administratif et juridique adapté à la situation des familles et des jeunes.

Les situations des mineurs suivis ont pour traits communs une défaillance de la parentalité au sens de présence, repères, protection et transmission ; une quête ou une perte identitaire large (familiale, personnelle et citoyenne) ; ainsi qu'un sentiment de stigmatisation lié à leurs croyances religieuses.

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement nos partenaires, nos financeurs et nos mécènes, ainsi que tous les bénévoles, administrateurs ad hoc, familles de parrainage, volontaires, qui cheminent au quotidien avec nous au côté des enfants, des jeunes et de leurs parents.

ANNUAIRE DES SERVICES

Service Central

Service Central Administratif et de Gestion (SCAG)
7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 19 00 / Fax 04 75 55 79 67
scag@sauvegarde26.org

Pôle Milieu Ouvert

Service d'Investigations Éducatives (SIE)
238 rue Barnave - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 45 94 30 - 04 75 45 94 32 / Fax 04 75 45 94 31
sie@sauvergarde26.org

Administrateurs ad hoc
7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 66 20 / Fax 04 75 55 01 93
adhoc@sauvergarde26.org

Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)
Service d'Accompagnement Social et Éducatif de Proximité (SASEP)
7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 66 20 / Fax 04 75 55 01 93
aemo@sauvergarde26.org

Pôle Hebergement & protection

Villas éducatives et Hébergement diversifié
7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 42 14 29 / Fax 04 75 42 61 28
feducatif@sauvegarde26.org

Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs (SAGAJM)
7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 86 84 / Fax 04 75 44 45 32
sagajm@sauvegarde26.org

Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial (SAPMF)
7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 86 84 / Fax 04 75 44 45 32
sapmf@sauvegarde26.org

Pôle Parentalités & accueil familial

Centre de Placement Familial Spécialisé (CPFS)
7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 43 80 20 / Fax 04 75 43 80 21
cpfs@sauvegarde26.org

Accueil Écoute et Médiation Familiale (AEMF)

7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 86 84 / Fax 04 75 44 45 32
sagajm@sauvegarde26.org

Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Éducative (SCOPE)
7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 19 04 / Fax 04 75 82 82 03
aemf@sauvegarde26.org

Pôle Justice Pénale des mineurs

Centre Éducatif Renforcé (CER)
Chemin de la Tuilière - 26160 PUYGIRON
Tél. 04 75 53 95 81 / Fax 04 75 53 81 75
cer@sauvegarde26.org

Centre Éducatif Fermé (CEF)
1 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 86 00 16 / Fax 04 75 42 42 19
cef@sauvegarde26.org

Centre Hébergement Diversifié (CHD)
1 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 25 92 54 / Fax 04 75 25 92 58
chd@sauvegarde26.org

Pôle Prévention, insertion, ESS

Prévention Spécialisée (PS) - Chantiers éducatifs
7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 78 53 30 / Fax 04 75 42 43 53
prevention@sauvegarde26.org

Tremplin - Accueil de jour
7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 82 86 84 / Fax 04 75 44 45 32
tremplin@sauvegarde26.org

Sauvegarde 26

ENFANCE & ADOLESCENCE

7 et 9 rue Lesage - 26000 Valence
Tél. 04 75 82 19 00 - Fax 04 75 55 79 67
contact@sauvegarde26.org
sauvegarde26.org

Dream Solutions • vanessa calvano.fr - © Marie-Laure Manceaux - 06/18